

Note méthodologique

Système français de comptabilité nationale

**LA CONSOMMATION DES MÉNAGES
EN PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES**

Base 2014

N° 4 – SEPTEMBRE 2018

Note méthodologique

Système français de comptabilité nationale

LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Base 2014

Auteurs :

Pauline Beck, Alexandre Bourgeois, Brigitte Larochette, Sébastien Oparowski

Remerciements :

Ronan Mahieu du département des Comptes nationaux
Marie Leclair et Lorraine Aeberhardt de la division « Synthèses des biens et services »

Base 2014 des comptes nationaux

Liste des notes méthodologiques parues jusqu'en septembre 2018

1. **Le partage volume-prix**
Base 2014 **Mai 2018**
Lorraine Aeberhardt, Claire Bidault

2. **Le compte du reste du monde - Opérations non financières**
Base 2014 **Mai 2018**
Philippe Gallot, David Berthier, Jérémie Montornès

3. **La dépense de consommation finale des ménages et la consommation effective finale des ménages**
Base 2014 **Septembre 2018**
Alexandre Bourgeois

4. **La consommation des ménages en produits agricoles et agroalimentaires**
Base 2014 **Septembre 2018**
Pauline Beck, Brigitte Larochette, Alexandre Bourgeois, Sébastien Oparowski

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	7
CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE.....	9
A. LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN COMPTABILITÉ NATIONALE.....	9
B. LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES.....	13
PLAN DU DOCUMENT.....	15
01 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DE L'AGRICULTURE.....	17
HA01S1A POMMES DE TERRE (COMMERCIALISÉES).....	18
HA01S1B POMMES DE TERRE (AUTOCONSOMMÉES).....	21
HA01S6A LÉGUMES À COSSE, LÉGUMES SECS (COMMERCIALISÉS).....	24
HA01S6B LÉGUMES À COSSE, LÉGUMES SECS (AUTOCONSOMMÉS).....	26
HA01S7A LÉGUMES FRAIS (COMMERCIALISÉS).....	29
HA01S7B LÉGUMES FRAIS (AUTOCONSOMMÉS).....	32
HA01S8A VÉGÉTAUX D'INTÉRIEUR ET D'EXTÉRIEUR.....	34
HA01S8B ARBRES DE NOËL.....	37
HA01T1A FRUITS TROPICAUX ET OLÉAGINEUX (COMMERCIALISÉS).....	39
HA01T1B FRUITS TROPICAUX ET OLÉAGINEUX (AUTOCONSOMMÉS).....	42
HA01T1C FRUITS DES CLIMATS TEMPÉRÉS (COMMERCIALISÉS).....	44
HA01T1D FRUITS DES CLIMATS TEMPÉRÉS (AUTOCONSOMMÉS).....	47
HA01U8A ŒUFS (COMMERCIALISÉS).....	49
HA01U8B ŒUFS (AUTOCONSOMMÉS).....	52
HA01U9A MIEL (COMMERCIALISÉ).....	54
HA01U9B ANIMAUX DE COMPAGNIE (COMMERCIALISÉS).....	56
HA01U9C MIEL (AUTOCONSOMMÉ).....	58
02 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS SYLVICOLES.....	61
HA02Z0A PRODUITS SYLVICOLES (COMMERCIALISÉS).....	62
HA02Z0B PRODUITS SYLVICOLES (AUTOCONSOMMÉS).....	64
03 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DE LA PÊCHE.....	67
HA03Z0A PRODUITS DE LA PÊCHE (COMMERCIALISÉS).....	68
HA03Z0B PRODUITS DE LA PÊCHE (AUTOCONSOMMÉS).....	71
08 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES.....	73
HB08Z1 PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES NON COMPRIS AILLEURS.....	74
10 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES.....	77
HC10A1A BOEUF.....	78
HC10A1B VEAU.....	81
HC10A1C MOUTON.....	83
HC10A1D CHEVAL.....	86
HC10A1E PORC.....	89
HC10A1F TRIPERIE ET GRAISSE ANIMALE.....	92
HC10A1G LAPINS ET GIBIERS (COMMERCIALISÉS).....	94
HC10A1H LAPINS ET GIBIERS (AUTOCONSOMMÉS).....	97
HC10A2A VIANDES DE VOLAILLES (COMMERCIALISÉES).....	99
HC10A2B VIANDES DE VOLAILLES (AUTOCONSOMMÉES).....	102
HC10A3 CHARCUTERIE ET PRÉPARATIONS À BASE DE VIANDE.....	104
HC10B0A POISSONS FRAIS EN MORCEAUX.....	108
HC10B0B POISSONS CONGELÉS OU SURGELÉS.....	110
HC10B0C POISSONS SÉCHÉS, FUMÉS ET EN CONSERVE.....	113
HC10C1 TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE POMMES DE TERRE.....	116
HC10C2 JUS DE FRUITS ET DE LÉGUMES.....	119

HC10C3A LÉGUMES COUPÉS OU EMBALLÉS.....	122
HC10C3B FRUITS COUPÉS OU EMBALLÉS.....	124
HC10C3C PRÉPARATIONS ET CONSERVES DE LÉGUMES.....	126
HC10C3D CONFITURES, GELÉES, COMPOTES ET PURÉES DE FRUITS.....	129
HC10C3E AUTRES PRÉPARATIONS ET CONSERVES DE FRUITS.....	132
HC10D1 HUILES RAFFINÉES.....	135
HC10D2 MARGARINES ET GRAISSES COMESTIBLES SIMILAIRES.....	138
HC10E1A LAITS LIQUIDES (COMMERCIALISÉS).....	141
HC10E1B LAITS LIQUIDES (AUTOCONSOMMÉS).....	145
HC10E1C CRÈME DE LAIT.....	148
HC10E1D YAOURTS ET DESSERTS LACTÉS FRAIS.....	152
HC10E1E BEURRE (COMMERCIALISÉ).....	156
HC10E1F BEURRE (AUTOCONSOMMÉ).....	160
HC10E1G FROMAGES (COMMERCIALISÉS).....	163
HC10E1H FROMAGES (AUTOCONSOMMÉS).....	167
HC10E1I AUTRES PRODUITS LAITIERS.....	170
HC10E2 GLACES ET SORBETS.....	173
HC10F1A FARINES.....	176
HC10F1B RIZ.....	179
HC10F1C AUTRES PRODUITS ISSUS DU TRAVAIL DES GRAINS.....	182
HC10F2 PRODUITS AMYLACÉS.....	185
HC10G1A PAIN.....	187
HC10G1B PÂTISSERIE FRAÎCHE.....	191
HC10G2 BISCUITS, BISCOTTES, PÂTISSERIES DE CONSERVATION.....	194
HC10G3 PÂTES ALIMENTAIRES.....	197
HC10H1 SUCRE.....	200
HC10H2 CACAO, CHOCOLAT ET PRODUITS DE CONFISERIE.....	203
HC10H3 TRANSFORMATION DU THÉ ET DU CAFÉ.....	206
HC10H4A SEL ALIMENTAIRE.....	209
HC10H4B AUTRES CONDIMENTS ET ASSAISONNEMENTS.....	212
HC10H5A PLATS PRÉPARÉS À BASE DE VIANDE.....	215
HC10H5B PLATS PRÉPARÉS À BASE DE POISSONS ET DE PRODUITS DE LA MER.....	218
HC10H5C PLATS PRÉPARÉS À BASE DE PÂTES.....	221
HC10H5D AUTRES PLATS PRÉPARÉS.....	224
HC10H6 ALIMENTS HOMOGENÉISÉS ET DIÉTÉTIQUES.....	227
HC10H7A SOUPES ET POTAGES.....	230
HC10H7B SANDWICHES.....	234
HC10H7C PIZZAS FRAÎCHES.....	237
HC10H7D ÉDULCORANTS.....	240
HC10H7E COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES.....	242
HC10H7F AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES DIVERS.....	244
HC10K2 ALIMENTS POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE.....	247
11 - LA CONSOMMATION EN BOISSONS.....	251
HC11Z1A EAUX DE VIE.....	252
HC11Z1B LIQUEURS ET APÉRITIFS.....	255
HC11Z2A CHAMPAGNES ET MOUSSEUX.....	258
HC11Z2B VINS DE CONSOMMATION COURANTE (VCC).....	261
HC11Z2C VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE ET DE QUALITÉ SUPÉRIEURE (VAOC).....	264
HC11Z2D VINS DOUX NATURELS.....	267
HC11Z2E VINS, CHAMPAGNES ET MOUSSEUX (AUTOCONSOMMÉS).....	270
HC11Z3A CIDRE (COMMERCIALISÉ).....	272
HC11Z3B CIDRE (AUTOCONSOMMÉ).....	275
HC11Z4 AUTRES BOISSONS FERMENTÉES NON DISTILLÉES.....	277
HC11Z5 BIÈRES.....	280
HC11Z7A EAUX DE TABLE.....	284
HC11Z7B BOISSONS NON ALCOOLISÉES DIVERSES.....	287
12 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DU TABAC.....	291

AVANT-PROPOS

Ce document s'adresse à un public spécifiquement intéressé par les méthodes de calcul et les sources statistiques très détaillées servant à l'évaluation de la consommation des ménages en base 2014. Il faut toutefois noter que les chantiers de la base 2014 n'ayant impacté qu'un nombre limité de produits, la plupart des niveaux de base de la base 2010 ont été repris sans ajustements. Ce document s'inscrit dans une série de quatre notes ayant une approche par produit :

- * la synthèse de la consommation des ménages ;
- * la consommation de produits agricoles, sylvicoles et de la pêche (fruits, légumes, œufs, fleurs, poissons, crustacés, bois brut) et de produits des industries agroalimentaires (viandes, produits laitiers, boissons alcoolisées et non alcoolisées, pain, épicerie, tabac) ;
- * la consommation de produits industriels hors agroalimentaires (meubles, équipement et entretien du logement, textiles, habillement, automobiles, bijouterie, horlogerie, articles de loisirs) et de produits de l'énergie (gaz, fiouls, carburants, électricité, eau) ;
- * la consommation en services (construction, transports, télécommunications, logement, santé, hôtels, cafés, restaurants, action sociale, services domestiques...).

Ces documents présentent les travaux de la section « Consommation des Ménages » de la Division « Synthèses des biens et services » de l'Insee.

Cette note correspond à l'actualisation du tome 2 des notes méthodologiques publiées en 2016

CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

A. LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN COMPTABILITÉ NATIONALE

La consommation dans le système de comptabilité nationale SEC 2010

Les comptes nationaux français en base 2014 sont établis selon le Système Européen des Comptes 2010 (SEC 2010). Dans ce système, deux concepts de consommation finale sont distingués : la dépense de consommation finale et la consommation finale effective.

- La dépense de consommation finale des ménages recouvre les dépenses consacrées par les ménages résidents à l'acquisition de biens et de services utilisés pour la satisfaction directe des besoins humains « individuels ». Cette dépense se limite aux dépenses que les ménages supportent directement ;
- la consommation finale effective des ménages recouvre l'ensemble des biens et des services qu'ils utilisent effectivement (ou consomment) quelle que soit la manière dont ils sont financés ;
- les « transferts sociaux en nature des administrations » constituent l'écart entre ces deux notions. Il correspond aux remboursements de sécurité sociale, aux aides au logement, aux dépenses de la collectivité en éducation, en santé, etc.

Le concept de consommation effective, visant à mesurer les biens et les services à la disposition des ménages, indépendamment de la manière dont ceux-ci y accèdent, permet en particulier d'améliorer la pertinence des comparaisons internationales.

De la dépense de consommation des ménages...

La consommation des ménages qui doit être évaluée est celle des ménages résidents, qu'elle ait lieu dans ou hors du territoire économique national. Selon le SEC 2010, « on considère comme unités résidentes, les ménages qui ont un centre d'intérêt économique dans le pays, même s'ils se rendent à l'étranger pour une courte durée (moins d'un an) ». Le territoire économique français inclut les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte), mais exclut les collectivités d'outre-mer.

Pour des raisons de difficulté de production statistique, on ne peut évaluer par produit, qu'une consommation territoriale, représentant l'ensemble des achats effectués sur le territoire par des ménages résidents ou non. La consommation totale est obtenue en retranchant la consommation des non-résidents sur le territoire et en additionnant la consommation des résidents hors du territoire. Les données nécessaires sont obtenues par un traitement particulier de la balance des paiements.

Les biens et services marchands constituent l'essentiel de la **dépense des ménages** ; ils correspondent aux achats de biens neufs (sauf les logements, mais y compris les achats en leasing pour les automobiles), aux achats de véhicules d'occasion (passant par le commerce), et aux achats de services marchands. Ils comprennent aussi l'autoconsommation de produits alimentaires, les avantages en nature fournis par les employeurs à leurs salariés ou par l'armée aux militaires, les loyers « imputés » aux propriétaires occupant leur logement, qui, tous, viennent en contrepartie des revenus de même montant inclus dans le revenu disponible des ménages. S'y ajoutent les services domestiques fournis par le personnel salarié employé par les ménages (employés de maison, nourrices, concierges et gardiens d'immeubles), qui ont leur contrepartie en production pour compte propre des ménages.

Quand ces biens et services marchands sont utilisés par des entrepreneurs individuels pour leur activité productive, on ne les prend pas en compte dans la consommation finale des ménages. Pour les biens et services à usage mixte, on ne retient ici qu'une partie de leur valeur, proportionnelle à l'utilisation domestique qui en est faite.

Les services non marchands pris en compte dans la dépense de consommation finale des ménages comprennent tout d'abord les paiements partiels des ménages aux administrations publiques (APU) (hôpitaux, enseignement, musées, théâtres) ou aux institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) (séances de ciné-club, spectacles amateurs, offices religieux).

En revanche, la dépense de consommation des ménages ne tient pas compte de la production pour compte propre de services d'activité domestique (préparation des repas, travail ménager, aide aux enfants dans leurs devoirs scolaires, bricolage...).

...à la consommation effective

Pour passer de la dépense de consommation des ménages à la consommation effective, il faut ajouter les transferts sociaux en nature versés par les APU et ISBLSM, qui constituent une dépense de consommation pour celles-ci.

Les dépenses de consommation finale des administrations publiques sont subdivisées entre dépenses de consommation finale individualisable (celles dont le consommateur effectif est identifiable), santé et éducation pour l'essentiel, et dépenses de consommation collective correspondant aux fonctions régaliennes des administrations : justice, défense, police, administration générale.

Les transferts sociaux en nature des administrations publiques aux ménages correspondent aux dépenses de consommation finale individualisable de ces administrations.

La consommation effective des administrations publiques ne comprend alors que les biens et services inclus dans les dépenses de consommation finale collective.

L'ensemble de la dépense de consommation des ISBLSM, qui est considéré comme individualisable, constitue une consommation effective des ménages. Il n'y a donc pas de consommation finale effective pour les ISBLSM.

	Ménages	Administrations Publiques	ISBLSM	Total
Consommation finale individuelle	Dépense de consommation finale	Transferts sociaux en nature (santé, éducation, etc.)	Transferts sociaux en nature	Consommation finale effective des ménages
Consommation finale collective	Néant	Dépense collective (justice, défense, etc.)	Néant	Consommation finale effective des administrations publiques
Total	Dépense de consommation finale des ménages	Dépense de consommation finale des APU	Dépense de consommation finale des ISBLSM	Consommation finale effective = Dépense de consommation finale

... en passant par la notion de la dépense des ménages

La dépense de consommation des ménages définie par la comptabilité nationale est différente de la dépense qui ressort des enquêtes auprès des ménages comme budget des familles ou l'enquête nationale logement. La première comprend en effet l'autoconsommation, les avantages en nature, les loyers imputés aux propriétaires occupant leur logement, les SIFIM (Services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Mais la dépense de consommation est aussi une notion plus restreinte de dépense, car l'achat et les gros travaux d'amélioration du logement, les intérêts liés à ceux-ci, les impôts ne sont pas classés en consommation par la comptabilité nationale. Elle ne retrace pas non plus les transactions entre ménages : seules les marges commerciales des éventuels intermédiaires revendeurs sont prises en compte. C'est notamment le cas pour le poste « voitures d'occasion ».

Si elles couvrent des champs différents et satisfont à des contraintes particulières, ces deux notions ont aussi des utilisations complémentaires. La consommation mesurée par les comptes nationaux est une variable privilégiée pour l'analyse des séries temporelles et l'analyse économétrique et source de comparaison dans le temps et dans l'espace. La dépense saisie par les enquêtes auprès des ménages est plus apte à mettre en évidence les disparités internes aux populations enquêtées (socioprofessionnelles, démographiques ou géographiques), et permet d'introduire des données autres que comptables, plus qualitatives, dans des études à caractère micro-économique.

La consommation effective peut être rapprochée du chiffre d'affaires du commerce

Une partie des achats des ménages est effectuée auprès du commerce, essentiellement de détail. On peut ainsi rapprocher le chiffre d'affaires des commerçants de la consommation des ménages telle qu'elle vient d'être définie. Ce rapprochement ne porte en fait que sur la partie dite « commercialisable » des achats des ménages, celle susceptible de transiter par un commerçant. En sont exclus l'eau, le gaz naturel, l'électricité et tous les services.

Les statistiques de chiffre d'affaires apportent des informations complémentaires par rapport aux données de la comptabilité nationale. Elles permettent en particulier de décrire de façon détaillée le système de distribution (commerce spécialisé ou non, types de commerces tels qu'hypermarché, magasin populaire, supérette en succursales, tranche de chiffre d'affaires ou d'effectif salarié).

La notion de volume

Du fait de la hausse des prix, la monnaie se déprécie au cours du temps. Pour corriger cet effet, on distingue les évolutions en « valeur » (évaluées à prix courants, sans correction de l'effet de l'inflation), des évolutions en « volume », (évaluées avec une correction éliminant l'effet de l'inflation, en calculant la consommation d'une année aux prix de l'année précédente). Pour chaque poste élémentaire, on multiplie les quantités de l'année considérée par les prix de l'année précédente. A partir des chiffres ainsi obtenus, on en déduit des évolutions (ou des indices) de volume comme étant les sommes des quantités de l'année N valorisées aux prix de l'année N-1 divisées par les sommes des quantités de l'année N-1 valorisées aux prix de l'année N-1. L'effet direct des hausses ou des baisses de prix est alors effacé. Les évolutions en volume sur plusieurs années sont ensuite calculées par chaînage, c'est-à-dire en multipliant les indices obtenus pour chacune de ces années. Pour la consommation des ménages, le calcul est effectué pour tous les postes et à tous les niveaux de détail.

Les différentes approches de la consommation finale

Dans les comptes nationaux français, la consommation des ménages est appréhendée par une double approche : une approche « demande » et une approche « production ».

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » établit une évaluation de la dépense de consommation finale des ménages à un niveau très détaillé, dans une optique « demande » et avec un souci de cohérence globale et de synthèse de l'ensemble de la consommation. Pour établir les niveaux de la consommation, les résultats des enquêtes sur les dépenses de consommation sont comparés, en niveau et en évolution, avec les résultats de la plupart des autres sources disponibles, directes et indirectes : production, commerce extérieur, formulaires administratifs, panels privés de ménages ou de commerçants, enquêtes auprès des ménages (comme budget de famille) etc.

Ces résultats sont soumis à deux tests ultérieurs : celui des équilibres ressources-emplois (ERE) et celui des ventes du commerce de détail.

Les propositions de la section « Consommation des ménages » sont introduites, à un niveau détaillé de nomenclature (en nomenclature d'activités française NAF rév.2), dans les équilibres ressources-emplois. Établis par les « responsables secteur-produit » dans une optique « production », ils résultent d'une utilisation aussi poussée que possible des statistiques de production et du commerce extérieur pour calculer la demande intérieure par produit. On procède alors à la répartition de cette demande entre les emplois possibles, dont la consommation des ménages. Si les propositions d'évaluation de la consommation sont jugées incompatibles avec les ressources et les autres emplois estimés par les responsables secteur-produit, une vérification et un nouvel examen des sources, en tenant compte de leur degré de précision, sont menés afin d'arriver à des estimations convergentes.

Les propositions des statisticiens de la consommation font également l'objet d'une confrontation avec les chiffres d'affaires du commerce de détail. Cette confrontation est partielle, en ce sens qu'elle ne concerne que la partie de la consommation susceptible d'être vendue par le commerce. Tous les services sont donc exclus, ainsi que des produits comme le gaz et l'électricité. En 2010, par exemple, la comparaison porte sur environ 50 % des dépenses de consommation. Par ailleurs, elle ne peut se faire que sur des regroupements de produits (41 catégories) en raison de la difficulté d'analyser de façon fiable la répartition par produit du chiffre d'affaires du commerce non spécialisé.

Une phase de discussions s'engage alors entre la section « Consommation des ménages », les responsables secteur-produit et notamment ceux du commerce, afin de parvenir à un consensus sur les montants de consommation des ménages. Elle porte sur les niveaux lors de l'établissement de la base, puis, par la suite, pour les comptes dits « courants », sur les indices d'évolution en volume et en valeur de la consommation.

L'ensemble des équilibres ressources-emplois (ERE) est ensuite intégré dans le Tableau des Entrées-Sorties (TES) : la valeur ajoutée issue du TES est alors confrontée à la valeur ajoutée, calculée par une approche « revenus », issue des comptes des secteurs institutionnels. Il en résulte généralement un arbitrage qui implique une expertise supplémentaire et éventuellement une correction de la consommation des ménages.

La consommation des ménages et le compte des ménages

En principe, des impératifs de cohérence entre le compte du secteur institutionnel « ménages » et le montant total de la consommation peuvent amener à un arbitrage et une remise en cause de cette dernière. Il faut souligner que cette éventualité se présente rarement en pratique.

Dans le SEC 2010, aux deux notions de consommation finale correspondent deux définitions du revenu :

- la dépense de consommation est un emploi du compte d'utilisation du revenu disponible. A ce stade, le revenu inclut, en ressources des ménages, les seuls transferts en espèces, au titre des transferts reçus par les administrations ;

- la consommation effective apparaît au compte d'utilisation du revenu disponible ajusté. Pour passer du revenu disponible au revenu disponible ajusté, sont ajoutés les transferts sociaux en nature en provenance des administrations et des ISBLSM (de la même façon que l'on passe de la dépense de consommation des ménages à leur consommation effective).

La réconciliation entre la consommation des ménages par produit et l'agrégat du compte des ménages a lieu principalement au niveau du compte d'utilisation du revenu disponible, le passage à la consommation effective n'ayant pas d'effet sur le solde comptable des deux comptes : l'épargne des ménages.

B. LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Sources, méthodes

Sources

Les évolutions annuelles, en volume, de la dépense de consommation des ménages et de la dépense individualisable des administrations publiques (APU) sont déterminées à partir des sources suivantes :

- ⇒ les statistiques de production, de ventes et de stocks, établies par le service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP). Les enquêtes de branche réalisées par le SSP sont également mobilisées : celles-ci nous fournissent les quantités de différents produits destinés à la transformation des industries agro-alimentaires ;
- ⇒ les données de production sur la pêche et l'aquaculture fournies par le bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture de la Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
- ⇒ les enquêtes auprès de filières réalisées par FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, regroupant depuis 2009 cinq offices agricoles (l'Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture (Ofimer), l'Office interprofessionnel des viandes de l'élevage et de l'aviculture (Ofival), l'Office national interprofessionnel des grandes cultures (Onigc), l'Office national des plantes à parfum aromatiques et médicinales (Onippam), l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture (Viniflhor)) ;
- ⇒ les données du commerce extérieur, les statistiques sur les alcools et de saisies de tabac issues de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) ;
- ⇒ les données de production, de vente, de stocks que nous communiquent différents syndicats professionnels tels que :
 - Altadis,
 - l'Association des brasseurs de France (Abf),
 - l'Association des entreprises de produits alimentaires élaborés (Adepale),
 - le Comité français de la semoulerie industrielle (Cfsi),
 - le Comité des Salines de France,
 - le Comité national interprofessionnel de la pomme de terre (Cnipt),
 - la Chambre syndicale des fabricants d'aliments préparés pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers (Facco),
 - le Groupement interprofessionnel pour la valorisation de la pomme de terre (Gipt),
 - le Syndicat des aliments de l'enfance,
 - le Syndicat Alliance7, fédération du secteur des produits de l'épicerie et de la nutrition spécialisée,

- le Syndicat de la diététique et des compléments alimentaires (Sdca),
 - le Syndicat national des boissons rafraîchissantes (Snbr),
 - le Syndicat national des fabricants de sucre (Snfs),
 - etc.
- ⇒ les études ou données publiées par des laboratoires de recherche (tels que le Laboratoire d'Économie Forestière (LEF)) ;
 - ⇒ les prestations sociales en nature déterminées par la direction générale du Trésor et la direction générale des finances publiques (DGFIP) ;
 - ⇒ la dépense individualisable des APU établie par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) ;
 - ⇒ les données des panels FranceAgriMer Kantar Worldpanel et de AC Nielsen ;
 - ⇒ les indices de chiffre d'affaires établis par la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » de l'Insee ;
 - ⇒ les indices de prix à la production de l'industrie (IPP) ou des produits agricoles (IPPAP) déterminés par l'Insee ;
 - ⇒ les prix moyens France entière et les indices de prix, issus de la Division « Prix à la Consommation » de l'Insee.

Méthodes

En campagne courante et pour chacun des postes, l'évolution en volume et en prix est déterminée. Pour se faire, différentes méthodes sont utilisées.

Dans la mesure du possible, l'indice de volume est obtenu en déflatant les indices de valeur par les indices de prix de la Division « Prix à la Consommation » de l'Insee ou bien en valorisant les quantités de l'année N et de l'année N-1 de différents produits, par les prix moyens France entière de l'année N-1.

Dans certains cas, la méthode consiste à essayer de reconstituer un équilibre ressources-emplois (ERE). Pour cela, est calculé un « disponible sur le marché intérieur » à partir de la production augmentée des importations et diminuée des exportations. En outre, pour certains produits, le calcul est affiné en retirant les quantités de produits destinés à la transformation, ainsi que les variations de stocks. A partir de ce « disponible », un indice de valeur ou un indice de quantité sont déterminés.

Dans d'autres cas, les évolutions sont déterminées à partir d'un panel de distributeurs ou de consommateurs. Le panel distributeur recense les ventes auprès des distributeurs et peut ainsi contenir les achats réalisés par les entreprises dans ces points de vente. Cependant, les entreprises pouvant se fournir soit auprès de distributeurs, soit auprès de centrales d'achat, elles privilégient très souvent la seconde option. Leurs achats auprès des distributeurs sont donc très faibles. De ce fait, les évolutions fournies par ce type de sources reflètent bien celles de la consommation des ménages.

In fine, les évolutions en valeur des produits commercialisés sont confrontées aux évolutions des entreprises du commerce de détail élaborées par la division « Commerce » de l'Insee. Elles peuvent alors être modifiées, de même lorsque les évolutions de la consommation sont soumises à l'équilibre ressources-emplois.

PLAN DU DOCUMENT

Chaque produit fait l'objet d'une fiche détaillée présentant les méthodes utilisées pour évaluer leur évolution annuelle en volume et en prix. Les produits sont classés dans l'ordre de la nomenclature des équilibres ressources-emplois (ERE) et tels qu'ils sont traités par les responsables secteur-produit.

Pour tous les produits, l'architecture de chaque fiche est identique. Elle comporte quatre parties :

1 - Définition

Cette partie décrit avec précision le contenu du poste concerné ainsi que sa position dans la nomenclature d'activités françaises.

2 - Sources utilisées en campagne courante

Cette partie présente les différentes sources mobilisées pour établir les indices d'évolution en volume et en prix.

3 - Méthodes

Cette partie détaille source par source la méthode employée pour établir les indices d'évolution en volume ou en prix. Elle précise les éventuelles limites des indicateurs retenus (couverture du champ de la consommation des ménages ou du produit suivi).

4 - Particularités

Dans cette partie, sont précisés les arbitrages qui sont parfois réalisés et qui amènent à retenir des indicateurs différents de ceux décrits dans la partie « Méthodes ». Les principaux arbitrages sont liés à l'adéquation des évolutions proposées avec l'équilibre ressources-emplois ou à la confrontation avec l'évolution des ventes des entreprises du commerce de détail.

5 - Fixation du niveau de base

Dans cette partie, figurent le montant du niveau retenu pour l'année de base 2010 ainsi que la méthode qui a permis d'établir ce niveau.

Le principe général de fixation des niveaux a été décrit dans le 1^{er} tome de ces notes sur la consommation effective et la dépense de consommation des ménages. Cette partie précise la ou les sources retenues et si nécessaire la méthode d'élaboration du niveau si elle diffère des méthodes utilisées en campagne courante.

Remarque : la plupart des produits étant des produits de consommation commercialisable, les niveaux obtenus à partir des différentes sources de campagne courante et de la statistique d'entreprise ont été confrontés à un niveau plus agrégé. Lorsque l'arbitrage a conduit à reprendre les données de la statistique d'entreprise disponible à un niveau agrégé, le niveau de consommation du produit a alors été obtenu, soit par solde entre le total arbitré et les niveaux de consommation des autres produits déjà connus (à partir des sources de campagne courante), soit en conservant le poids de ce produit dans le total en base 2005.

Le montant retenu a ensuite été soumis à l'arbitrage final lié à l'équilibre ressources-emplois des produits.

01 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DE L'AGRICULTURE

HA01S1A POMMES DE TERRE (COMMERCIALISÉES)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 01.13Z (Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules), code CPF 01.13.51.

La consommation des ménages comprend l'ensemble des pommes de terre de conservation, de primeurs et de féculerie hors pommes de terre de transformation, ainsi que les plants de pomme de terre achetés par les ménages.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit annuellement des données, issues d'un panel de 12 000 ménages, sur les achats des ménages en quantité (en tonnes) et en prix moyen pour les pommes de terre primeurs et de conservation. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les chiffres annuels sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Comité national interprofessionnel de la pomme de terre (CNIPT)

Le Comité national interprofessionnel de la pomme de terre (CNIPT) transmet des données de production lors du compte provisoire d'importations et d'exportations lors du compte semi-définitif par campagne de pommes de terre de conservation (en tonnes).

Les chiffres annuels ne sont pas révisés par la suite.

2.3 Source Groupement interprofessionnel pour la valorisation de la pomme de terre (GIPT)

Le Groupement interprofessionnel pour la valorisation de la pomme de terre (GIPT) fournit les chiffres concernant la transformation de la pomme de terre en tonnes approvisionnant les entreprises.

Les chiffres annuels sont disponibles lors du compte semi-définitif. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de quantité à partir de la source CNIPT

Cette méthode est utilisée uniquement lors du compte provisoire.

L'indicateur obtenu ne couvre qu'une partie du champ car les données du CNIPT ne concernent que les pommes de terre de conservation. Les pommes de terre nouvelles sont donc hors champ.

On considère également que la récolte d'une année est consommée en partie au cours de la même année et en partie l'année suivante. Ainsi, la consommation des ménages d'une année N correspond à la moitié de la production de l'année N et à la moitié de la production de l'année N-1.

A partir de cette consommation, l'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

La valeur de la consommation de l'année N est déterminée en pondérant les quantités achetées de pommes de terre par le prix moyen. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources CNIPT et GIPT

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre qu'une partie du champ car les données du CNIPT ne concernent que les pommes de terre de conservation. Les pommes de terre nouvelles sont donc hors champ.

On considère également que la récolte d'une année est consommée en partie au cours de la même année et en partie l'année suivante. Ainsi, la consommation des ménages d'une année N correspond à la moitié de

la production de l'année N et à la moitié de la production de l'année N-1, auxquelles sont ajoutées les importations issues du CNIPT, et sont soustraites les exportations fournies par le CNIPT et les données d'approvisionnement des entreprises servant aux transformations transmises par le GIPT. L'indice d'évolution de cette consommation en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 849 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA01S1B POMMES DE TERRE (AUTOCONSOMMÉES)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 01.13Z (Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules), code CPF 01.13.51.

La consommation des ménages représente l'ensemble des pommes de terre de conservation et primeurs directement produites et consommées directement par les ménages.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit la production annuelle récoltée de pommes de terre (primeurs et conservation) en milliers de tonnes pour la France entière.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Comité national interprofessionnel de la pomme de terre (CNIPT)

Le Comité national interprofessionnel de la pomme de terre (CNIPT) transmet des données de production par campagne de pommes de terre de conservation (en tonnes).

Les chiffres annuels sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés par la suite.

2.3 Source Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP)

La division « Agriculture » de l'Insee produit l'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) des pommes de terre.

L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) mesure les variations des prix reçus en contrepartie des livraisons de l'agriculture. Il est fondé sur les valeurs successives d'un échantillon de transactions représentatives dont la structure correspond à une année de base (indice de Laspeyres). Il est actuellement calculé en base 2010, pour 160 postes élémentaires et 44 regroupements.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Supposant que le consommateur ne produit pas les mêmes quantités de pommes de terre que les producteurs, on considère que l'autoconsommation correspond à 29,5 % de la production récoltée des pommes de terre primeurs et 20,8 % de celle des pommes de terre de conservation.

Par ailleurs, on suppose que la production de pommes de terre de conservation n'est pas entièrement consommée l'année de récolte. Ainsi, les pommes de terre de conservation finalement autoconsommées se calculent comme les deux tiers des 20,8 % de la production récoltée l'année N et le tiers des 20,8 % de la production récoltée l'année N-1.

L'indice d'évolution de l'ensemble des pommes de terre (primeurs et de conservation) entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources CNIPT

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre qu'une partie du champ car les données du CNIPT ne concernent que les pommes de terre de conservation. Les pommes de terre nouvelles sont donc hors champ.

On considère également que la récolte d'une année est consommée en partie au cours de la même année et en partie l'année suivante. Ainsi la consommation des ménages d'une année N correspond à la moitié de la production de l'année N et à la moitié de la production de l'année N-1.

L'indice d'évolution de cette consommation en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Particularités

Le responsable secteur-produit de l'agriculture du département des « Synthèses sectorielles » propose systématiquement une autre estimation (en valeur et volume) en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 417millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA01S6A LÉGUMES À COSSE, LÉGUMES SECS (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 01.11Z (Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses), codes CPF 01.11.7, 01.11.81, 01.11.82, 01.11.83, 01.11.94, 01.11.95 et 01.11.99.

La consommation des ménages représente l'ensemble des légumes secs destinés à la consommation humaine (haricots secs, fèves, féveroles, pois chiches, lentilles, pois secs, autres légumes à cosse) achetés par les ménages.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 92 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA01S6B LÉGUMES À COSSE, LÉGUMES SECS (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 01.11Z (Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses), codes CPF 01.11.7, 01.11.81, 01.11.82, 01.11.83, 01.11.94, 01.11.95 et 01.11.99.

La consommation des ménages représente l'ensemble des légumes secs destinés à la consommation humaine (haricots secs, fèves, féveroles, pois chiches, lentilles, pois secs, autres légumes à cosse), produits et consommés directement par les ménages.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit la production annuelle récoltée (en tonnes) en cultures légumières (lentilles y compris semences, pois et haricots secs y compris les semences).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP)

La division « Agriculture » de l'Insee produit l'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) des légumes secs.

L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) mesure les variations des prix reçus en contrepartie des livraisons de l'agriculture. Il est fondé sur les valeurs successives d'un échantillon de transactions représentatives dont la structure correspond à une année de base (indice de Laspeyres). Il est actuellement calculé en base 2010, pour 160 postes élémentaires et 44 regroupements.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

On suppose que l'autoconsommation de ce produit suit celle de la consommation commercialisée du même produit.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

La méthode s'appuie sur trois types de légumes (lentilles, pois secs et haricots secs) y compris les semences (qui ne doivent pas être comptabilisées dans ce poste). On suppose que ces trois produits sont représentatifs de l'évolution globale du produit suivi.

La production totale est obtenue en sommant l'ensemble de la production de lentilles sèches, de pois secs et de haricots secs. L'indice d'évolution de la production entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP « avec décalage »

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

La méthode s'appuie sur trois types de légumes (lentilles, pois secs et haricots secs) y compris les semences (qui ne doivent pas être comptabilisées dans ce poste). On suppose que ces trois produits sont représentatifs de l'évolution globale du produit suivi.

On considère également que la récolte d'une année est consommée en partie au cours de la même année et en partie l'année suivante. Ainsi la consommation des ménages d'une année N correspond à un tiers de la production de l'année N et aux deux tiers au cours de l'année précédente.

L'indice d'évolution de la consommation ainsi estimée entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Particularités

Au vu des évolutions annuelles erratiques des différents indicateurs issus de la production, la section « Consommation des ménages » privilégie l'évolution la plus faible en valeur absolue aux comptes semi-définitif et définitif. Le responsable secteur-produit de l'agriculture du département des « Synthèses sectorielles » peut proposer une autre estimation (en valeur et volume) en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 7 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA01S7A LÉGUMES FRAIS (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie des sous classes 01.11Z (Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses) et 01.13Z (Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules), codes CPF 01.11.6, 01.13.1, 01.13.2, 01.13.3, 01.13.4, 01.13.52, 01.13.53, 01.13.59, 01.13.80 et 01.13.90.

La consommation des ménages représente l'ensemble des légumes frais, réfrigérés ou conditionnés pour la vente, achetés par les ménages tels que les légumes à cosse verts (petits pois, haricots verts, etc.), les légumes à feuilles ou à tiges (asperges, choux et choux-fleurs, brocolis, salades, chicorées, épinards, artichauts, cardes, cardons, fenouil, etc.), les légumes à fruits (tomates, concombres, cornichons, aubergines, courgettes, maïs doux, citrouilles, piments et poivrons, melons, pastèques, etc.), les légumes à racine, à bulbe ou à tubercules (carottes, navets, oignons, échalotes, ail, poireaux et autres alliacés, radis, céleris-raves, raifort, salsifis, betteraves à salade, etc.). Elle comprend aussi les champignons (champignons de couche ou forestiers, truffes), ainsi que le céleri et autres légumes frais.

Elle ne comprend pas les pommes de terre (classées en HA01S1A), les légumes secs (classés en HA01S6A) et les épices (poivre, curry, etc., classés en HA01S8A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit annuellement des données sur les achats des ménages en quantité en tonnes et en prix moyen pour un grand nombre de légumes (plus de 35), issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés aux comptes semi-définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (SSP)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (SSP) fournit la production annuelle récoltée d'un grand nombre de légumes (en tonnes) et la production commercialisée dirigée vers les entreprises pour la transformation de ces légumes (en tonnes).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés au compte semi-définitif et rarement au compte définitif.

2.3 Source Douanes en quantité

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

La valeur de la consommation de l'année N est déterminée en pondérant les quantités achetées des différents légumes par leur prix moyen. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP et douanes en quantité

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur obtenu se rapproche du concept de consommation des ménages, en enlevant les consommations intermédiaires pour transformation du produit. Toutefois, l'indicateur calculé intègre les consommations intermédiaires des restaurants.

La consommation de légumes frais est calculée en ajoutant à la production récoltée les importations et en soustrayant les exportations et les quantités servant aux transformations transmises par le SSP. L'indice d'évolution de cette consommation en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

Remarque : Jusqu'au compte 2013, la division « Prix à la consommation » fournissait un indice des prix des légumes frais, y compris pommes de terre. L'indice d'évolution des prix des légumes frais (y compris pommes de terre) et des pommes de terre (cf. fiche HA01S1A pour la méthode utilisée) était calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

L'indice d'évolution des prix des légumes frais (hors pommes de terre) était calculé en retirant l'évolution du prix des pommes de terre (en pondérant les évolutions par leur niveau respectif de consommation en valeur du dernier compte disponible pour l'année N-1).

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 8 341 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA01S7B LÉGUMES FRAIS (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie des sous-classes 01.11Z (Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses) et 01.13Z (Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules), codes CPF 01.11.6, 01.13.1, 01.13.2, 01.13.3, 01.13.4, 01.13.52, 01.13.53, 01.13.59, 01.13.80 et 01.13.90.

La consommation des ménages représente l'ensemble des légumes frais, produits et consommés directement par les ménages, tels que les légumes à cosse verts (petits pois, haricots verts, etc.), les légumes à feuilles ou à tiges (asperges, choux et choux-fleurs, brocolis, salades, chicorées, épinards, artichauts, cardes, cardons, fenouil, etc.), les légumes à fruits (tomates, concombres, cornichons, aubergines, courgettes, maïs doux, citrouilles, piments et poivrons, melons, pastèques, etc.), les légumes à racine, à bulbe ou à tubercules (carottes, navets, oignons, échalotes, ail, poireaux et autres alliacés, radis, céleris-raves, raifort, salsifis, betteraves à salade, etc.). Elle comprend aussi les champignons (champignons de couche ou forestiers, truffes), ainsi que le céleri et autres légumes frais.

Elle ne comprend pas les pommes de terre autoconsommées (classées en HA01S1B), les légumes secs autoconsommés (classés en HA01S6B) et les épices autoconsommées (poivre, curry, etc., classés en HA01S8A).

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP)

Le service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit la production annuelle récoltée d'un grand nombre de légumes (en tonnes).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés aux comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP)

La division « Agriculture » de l'Insee produit l'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) des légumes frais.

L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) mesure les variations des prix reçus en contrepartie des livraisons de l'agriculture. Il est fondé sur les valeurs successives d'un échantillon de transactions représentatives dont la structure correspond à une année de base (indice de Laspeyres). Il est actuellement calculé en base 2010, pour 160 postes élémentaires et 44 regroupements.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

La consommation annuelle en tonnes est calculée en totalisant les données de la production récoltée des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle du prix de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Particularités

Le responsable secteur-produit de l'agriculture du département des « Synthèses sectorielles » propose systématiquement une autre évolution de l'autoconsommation (en valeur et en volume) en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 098 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA01S8A VÉGÉTAUX D'INTÉRIEUR ET D'EXTÉRIEUR

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 aux 01.30Z (Reproduction de plantes), 01.19Z (Autres cultures non permanentes), et à une partie des sous-classes 01.13Z (Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules) et 01.25Z (Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque), codes CPF 01.13.60, 01.19.10, 01.19.2, 01.19.3, 01.25.20 et 01.30.10.

La consommation des ménages comprend les plants et semences potagers, les fleurs coupées et boutons de fleurs (roses, œillets, chrysanthèmes, tulipes, garnitures, les fleurs séchées non transformées, etc.), les semences florales, les semences fruitières (les plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons ainsi que blanc de champignon, les plants de pépinière, fruitiers, forestiers ou ornementaux, les plantes vertes ou fleuries, en pot ou à repiquer, les oignons à fleurs, bulbes, griffes et rhizomes, ainsi que les boutures, greffons, gazon en plaques ou en rouleaux). Elle ne comprend pas les arbres de Noël (classés en HA01S8B), les traitements des graines en vue d'obtenir de l'huile.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit des données annuelles sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en millions d'euros) pour les végétaux d'intérieur (8 produits) et les végétaux d'extérieur (19 produits), issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis en février N+1, dès la préparation du compte provisoire et est révisé lors du compte semi-définitif. Ce fichier contient également des chiffres révisés pour l'année N-1, qui ne sont plus révisés par la suite.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires du commerce de détail (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires dans le commerce de détail.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév. 2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 commerce de détail pour le code NAF 47.76Z (Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé) est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur de l'ensemble des achats en végétaux d'intérieur et d'extérieur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu est issu d'entreprises de commerce de détail. Les chiffres d'affaires mesurés intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès de ces commerçants. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indice CA3 concerne uniquement les achats en magasin spécialisé : les achats réalisés dans la grande distribution en sont exclus. On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 5 159 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA01S8B ARBRES DE NOËL

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 01.29Z (Autres cultures permanentes), code CPF 01.29.20.

La consommation des ménages comprend les arbres de Noël coupés (sans racine). Elle ne comprend ni les sapins en plastique (classés en HC22B5), ni les sapins racinés (classés en HA01S8A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit des données sur les achats des ménages en quantité (en millions) et un prix moyen pour chaque variété de sapins (Épicéa, Nordmann, sapin blanc et autre sapin naturel), issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles lors du compte semi-définitif et ne sont pas révisées ensuite.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HA01S8A (Végétaux d'intérieur et d'extérieur).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les quantités de chaque variété de sapin sont valorisées par les prix moyens de l'année N-1. L'indice de volume est alors calculé sur l'ensemble des types de sapin.

Remarque : en l'absence de données pour le compte provisoire, on suppose, depuis le compte provisoire 2014, que l'évolution de l'année N correspond à la moyenne géométrique des trois dernières années. Auparavant, on considérait pour chaque compte provisoire qu'il n'y avait pas d'évolution du volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée uniquement lors du compte provisoire.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HA01S8B, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui des végétaux d'intérieur et d'extérieur (HA01S8A).

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

La valeur de la consommation de l'année N est déterminée en pondérant les quantités par les prix moyens de l'année N. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice d'évolution des prix est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice de volume (cf. 3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel).

En l'absence d'indice de prix à la consommation sur ce produit, cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 125 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA01T1A FRUITS TROPICAUX ET OLÉAGINEUX (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 aux 01.22Z (Culture de fruits tropicaux et subtropicaux) et 01.26Z (Culture de fruits oléagineux), codes CPF 01.22.11, 01.22.12, 01.22.13, 01.22.14, 01.22.19, 01.26.11, 01.26.20 et 01.26.90.

La consommation des ménages comprend les fruits tropicaux et subtropicaux tels que les avocats, les bananes, les bananes plantains et assimilés, les dattes, les figues, les autres fruits tropicaux et subtropicaux (ananas, mangues, goyaves, papayes, fruits de la passion, etc.) ainsi que les olives de table, les noix de coco et les autres fruits oléagineux (coprah, noix et amandes de palmiste et autres fruits oléagineux) achetés par les ménages. Elle ne comprend pas les olives à huile.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit des données sur les achats des ménages en quantité et en prix moyen pour les fruits tropicaux et oléagineux, issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit la production des fruits tropicaux et oléagineux en valeur hors taxes (en milliers d'euros).

Les données annuelles sont disponibles en novembre N+1 pour la préparation du compte semi-définitif et servent aussi pour le compte définitif. Le fichier contient les données révisées pour l'année N-1.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Prix moyen

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les prix moyens annuels des avocats et des bananes.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. Seuls les fruits tropicaux principaux (bananes, ananas, avocats...) sont suivis. On suppose que la consommation de l'ensemble des fruits tropicaux et oléagineux évolue comme les principaux fruits tropicaux.

La valeur de la consommation de l'année N est déterminée en pondérant les quantités de chaque variété de fruit par les prix moyens. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP et Douanes en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires). De plus, le champ de la consommation est restreint aux fruits tropicaux seuls.

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production des fruits tropicaux à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution de prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source Prix moyen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

La division « Prix à la consommation » de l'Insee ne fournissant pas d'indice de prix spécifique pour ce poste, un indice de prix est calculé à partir des prix moyens annuels des bananes et des avocats. et de leur pondération. Ces pondérations sont fixes et proviennent de la division « Prix à la consommation ». L'indice d'évolution des prix à partir des prix moyens et des pondérations des variétés bananes et avocats entre les années N et N-1 est calculé.

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix de l'ensemble des fruits tropicaux et oléagineux.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 785 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA01T1B FRUITS TROPICAUX ET OLÉAGINEUX (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 aux 01.22Z (Culture de fruits tropicaux et subtropicaux) et 01.26Z (Culture de fruits oléagineux), codes CPF 01.22.11, 01.22.12, 01.22.13, 01.22.14, 01.22.19, 01.26.11, 01.26.20 et 01.26.90.

La consommation des ménages comprend les fruits tropicaux et subtropicaux tels que les avocats, les bananes, les bananes plantains et assimilés, les dattes, les figues, les autres fruits tropicaux et subtropicaux (ananas, mangues, goyaves, papayes, fruits de la passion, etc.) ainsi que les olives de table, les noix de coco et les autres fruits oléagineux (coprah, noix et amandes de palmiste et autres fruits oléagineux), produits et consommés directement par les ménages. Elle ne comprend pas les olives à huile.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

En année courante, aucune source spécifique n'est utilisée pour estimer la consommation des ménages de la partie autoconsommée des fruits tropicaux et oléagineux. L'indice de volume de la partie consommation commercialisée est souvent retenu.

2.1 Source Indices des prix des produits agricoles à la production (IPPAP)

La division « Agriculture » de l'Insee produit les indices des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) des bananes. On suppose que l'évolution des prix des bananes reflète l'évolution des prix de l'ensemble des fruits tropicaux et oléagineux autoconsommés.

L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) mesure les variations des prix reçus en contrepartie des livraisons de l'agriculture. Il est fondé sur les valeurs successives d'un échantillon de transactions représentatives dont la structure correspond à une année de base (indice de Laspeyres). Il est actuellement calculé en base 2010, pour 160 postes élémentaires et 44 regroupements.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume

On suppose que l'autoconsommation de fruits tropicaux et oléagineux évolue comme la consommation commercialisée des fruits tropicaux et oléagineux. L'indice de volume de la consommation des fruits tropicaux et oléagineux est retenu, en attendant éventuellement une nouvelle proposition du responsable secteur-produit.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production agricole de la banane.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Particularités

Le responsable secteur-produit de l'agriculture du département des « Synthèses sectorielles » propose systématiquement une autre évolution de l'autoconsommation (en valeur et en volume) en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE) pour l'ensemble des fruits frais. Le partage entre fruits tropicaux et autres fruits frais est réalisé au prorata des valeurs respectives de l'année N-1.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 15 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA01T1C FRUITS DES CLIMATS TEMPÉRÉS (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 aux 01.21Z (Culture de la vigne), 01.23Z (Culture d'agrumes), 01.24Z (Culture de fruits à pépins et à noyau) et à une partie du 01.25Z (Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque), codes CPF 01.21.11, 01.23.1, 01.24.10, 01.24.2, 01.25.1 et 01.25.3.

La consommation des ménages comprend l'ensemble des fruits des climats tempérés achetés par les ménages, c'est-à-dire tous les fruits frais non tropicaux : le raisin de table, les agrumes (pamplemousses, citrons, oranges, mandarines et clémentines, etc.), les fruits à pépins et à noyau (pommes, poires, coings, abricots, cerises, pêches, nectarines, prunes, prunelles, etc.), ainsi que les autres fruits d'arbres ou d'arbustes (baies et fruits du genre *Vaccinium* : kiwis, framboises, fraises, airelles, myrtilles, groseilles, canneberges, etc.) et les fruits à coque (amandes, châtaignes et marrons, noisettes, pistaches, noix, noix de cajou, noix du Brésil, noix de Pécan, graines de pignon, etc.). Elle ne comprend pas les raisins secs, les noix sauvages, les arachides, les fruits à coque grillés ou salés, les noix de coco, ni les semences fruitières.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit des données sur les achats des ménages en quantité (en milliers) et en prix moyen pour plusieurs fruits frais, issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP SAA)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données de la statistique agricole annuelle (SAA) concernant la production récoltée d'un grand nombre de fruits et la production commercialisée dirigée vers les entreprises pour la transformation de ces mêmes fruits en tonnes, ainsi que la variation de la production stockée de pommes et de poires à la fin de l'année N en tonnes. On suppose que les autres fruits frais ne sont pas stockés.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées à chacun des comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Douanes en quantité

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par

les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC fournit l'indice des prix des fruits frais, y compris les fruits tropicaux. Un traitement est réalisé par la section « Consommation des ménages » pour exclure les fruits tropicaux.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. Seuls les fruits des climats tempérés principaux sont suivis. On suppose que la consommation de l'ensemble des fruits des climats tempérés évolue comme les principaux fruits des climats tempérés.

La valeur de la consommation de l'année N est déterminée en pondérant les quantités par les prix moyens. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (SSA) et Douanes en quantité

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur obtenu se rapproche du concept de consommation des ménages, en enlevant les consommations intermédiaires

pour transformation du produit. Toutefois, l'indicateur calculé intègre les consommations intermédiaires des restaurants.

L'indicateur retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. Seuls les fruits des climats tempérés principaux sont suivis. On suppose que la consommation de l'ensemble des fruits des climats tempérés évolue comme les principaux fruits des climats tempérés et que seules les pommes et poires sont stockées pour être vendues l'année suivante.

La consommation de fruits frais est calculée en ajoutant à la production récoltée les importations et auxquelles on soustrait les exportations, les quantités liées aux transformations transmises par le SSP et les variations des stocks de pommes et poires. L'indice d'évolution de cette consommation en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix des fruits frais (hors fruits tropicaux) est calculé en retirant l'évolution du prix des fruits tropicaux en proportion de ce que représente la consommation en valeur des fruits tropicaux dans l'ensemble des fruits frais dans le dernier compte disponible pour l'année N-1.

L'indice d'évolution des prix des fruits frais (y compris fruits tropicaux) est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 7 108 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA01T1D FRUITS DES CLIMATS TEMPÉRÉS (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 aux 01.21Z (Culture de la vigne), 01.23Z (Culture d'agrumes), 01.24Z (Culture de fruits à pépins et à noyau) et à une partie du 01.25Z (Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque), codes CPF 01.21.11, 01.23.1, 01.24.10, 01.24.2, 01.25.1 et 01.25.3.

La consommation des ménages comprend l'ensemble des fruits des climats tempérés produits et consommés directement par les ménages, c'est-à-dire tous les fruits frais non tropicaux : le raisin de table, les agrumes (pamplemousses, citrons, oranges, mandarines et clémentines, etc.), les fruits à pépins et à noyau (pommes, poires, coings, abricots, cerises, pêches, nectarines, prunes, prunelles, etc.), ainsi que les autres fruits d'arbres ou d'arbustes (baies et fruits du genre *Vaccinium* : kiwis, framboises, fraises, airelles, myrtilles, groseilles, canneberges, etc.) et les fruits à coque (amandes, châtaignes et marrons, noisettes, pistaches, noix, noix de cajou, noix du Brésil, noix de Pécan, graines de pignon, etc.). Elle ne comprend pas les raisins secs, les noix sauvages, les arachides, les fruits à coque grillés ou salés, les noix de coco, ni les semences fruitières.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP SAA)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données de la statistique agricole annuelle (SAA) concernant la production récoltée d'un grand nombre de fruits

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées à chacun des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indices des prix des produits agricoles à la production (IPPAP)

La division « Agriculture » de l'Insee produit les indices des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) des fruits frais.

L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) mesure les variations des prix reçus en contrepartie des livraisons de l'agriculture. Il est fondé sur les valeurs successives d'un échantillon de transactions représentatives dont la structure correspond à une année de base (indice de Laspeyres). Il est actuellement calculé en base 2010, pour 160 postes élémentaires et 44 regroupements.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (SSA) en quantité

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages. Seuls les fruits des climats tempérés principaux sont suivis. On suppose que les fruits des climats tempérés pour l'autoconsommation ne sont pas stockés et que la consommation de l'ensemble des fruits des climats tempérés évolue comme les principaux fruits des climats tempérés.

L'indice d'évolution de cette consommation en quantité entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production agricole des fruits frais.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Particularités

Le responsable secteur-produit de l'agriculture du département des « Synthèses sectorielles » propose systématiquement une autre estimation de l'autoconsommation (en valeur et volume) en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE) pour l'ensemble des fruits frais. Le partage entre fruits tropicaux et autres fruits frais est réalisé au prorata des valeurs respectives de l'année N-1.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 255 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA01U8A OEUFS (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 01.47Z (Élevage de volailles), codes CPF 01.47.21 et 01.47.22.

La consommation des ménages comprend tous les œufs de volailles en coquille, frais (de poule, d'oie, de canne, de caille, etc.) achetés par les ménages. Elle ne comprend pas les œufs mis en incubation (à couver), les œufs cuits en coquille et ceux à usage non alimentaire.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit la production intérieure totale, la production mise en incubation, la production à usage non alimentaire d'œufs ainsi que les importations et exportations, en milliers de tonnes équivalent œuf coquille (TEOC), issues de l'enquête aviculture.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées pour le compte semi-définitif et rarement pour le compte définitif.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés sur les circuits traditionnels (marchés, foires, petits commerçants indépendants, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats d'œufs à usage alimentaire par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution des quantités de la production intérieure totale à laquelle on soustrait les exportations et la production mise en incubation et à usage non alimentaire et à laquelle on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 209 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA01U8B ŒUFS (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 01.47Z (Élevage de volailles), codes CPF 01.47.21 et 01.47.22.

La consommation des ménages comprend tous les œufs de volailles en coquille, frais (de poule, d'oie, de canne, de caille...) produits et consommés directement par les ménages.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit la production intérieure totale, la production mise en incubation et la production à usage non alimentaire d'œufs, en milliers de tonnes équivalent œuf coquille (TEOC), issues de l'enquête aviculture.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées pour le compte semi-définitif et rarement pour le compte définitif.

2.2 Source Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP)

La division « Agriculture » de l'Insee produit les indices des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) des œufs.

L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) mesure les variations des prix reçus en contrepartie des livraisons de l'agriculture. Il est fondé sur les valeurs successives d'un échantillon de transactions représentatives dont la structure correspond à une année de base (indice de Laspeyres). Il est actuellement calculé en base 2010, pour 160 postes élémentaires et 44 regroupements.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des quantités de la production intérieure totale à laquelle on soustrait la production mise en incubation et celle à usage non alimentaire entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production agricole des œufs.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Particularités

Le responsable secteur-produit de l'agriculture du département des « Synthèses sectorielles » propose systématiquement une autre estimation de l'autoconsommation (en valeur et volume) en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 79millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA01U9A MIEL (COMMERCIALISÉ)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 01.49Z (Élevage d'autres animaux), code CPF 01.49.21.

La consommation des ménages comprend le miel acheté par les ménages, hormis les succédanés de miel.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés sur les des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 223 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA01U9B ANIMAUX DE COMPAGNIE (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 01.49Z (Élevage d'autres animaux), codes CPF 01.49.11, 01.49.12 et 01.49.13 et partie du code CPF 01.49.19.

La consommation des ménages comprend l'ensemble des animaux de compagnie (animaux domestiques) tels que les chats, chiens, oiseaux, rongeurs mais aussi les reptiles tels que les serpents, tortues, etc.

Elle ne comprend pas les poissons et autres animaux aquatiques invertébrés (classés avec les produits frais de la pêche en HA03Z0A), ni les volailles élevées pour la chair, les œufs ou le foie (classés dans les volailles vivantes, sachant que leur consommation est marginale).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Syndicat des fabricants d'aliments préparés pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers (FACCO)

Le Syndicat des fabricants d'aliments préparés pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers (FACCO) fournit le nombre d'animaux possédés par les ménages (chiens, chats, oiseaux et rongeurs). Les données proviennent d'une enquête réalisée par TNS-Sofres pour le compte de la FACCO auprès de 14 000 foyers français représentatifs en termes de région, habitat (taille d'agglomération), taille du foyer, âge et catégorie socioprofessionnelle. Ces résultats, annuels jusqu'en 2004, sont publiés tous les 2 ans.

Pour les années d'enquête, les chiffres sont disponibles en mars N+1 pour la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources FACCO et IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'informations sur les achats d'animaux de compagnie, l'estimation repose sur une enquête réalisée tous les deux ans sur la possession d'animaux domestiques. De fait, plusieurs hypothèses sont faites pour réaliser le chiffrage sur le comportement des ménages quant à l'acquisition d'animaux de compagnie. Les taux de renouvellement et de remplacement, qui n'ont pas fait l'objet d'actualisation au cours des deux derniers changements de base, sont considérés comme fixes au cours de la base. Par ailleurs, le suivi est effectué sur les animaux de compagnie traditionnels et ne prend donc pas en compte par exemple l'attrait récent pour les animaux exotiques tels les reptiles.

Le décès d'un animal familial entraîne le plus souvent de la part des propriétaires un phénomène soit de ré-adoption immédiate, soit de refus de le remplacer. On estime la part de décès à 10 % pour les chiens, chats et oiseaux et à 30 % pour les rongeurs. Les taux de remplacement sont estimés à 40 % pour les chiens, à 10 % pour les chats et à 100 % pour les oiseaux et les rongeurs.

L'achat de chaque type d'animal est estimé par le produit entre le nombre d'animaux détenus par la population issu de la FACCO, la part des décès et le taux de remplacement de chaque espèce.

Les prix moyens de chaque type d'animal évoluent chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation des animaux domestiques, sachant que le niveau des prix moyens a été défini en 1990 (on suppose alors que les prix moyens relatifs entre animaux sont inchangés).

Ensuite, le nombre ainsi estimé de chaque animal acheté est valorisé par son prix moyen. La consommation totale est la somme de chaque consommation des différents animaux.

L'indice d'évolution en valeur de la consommation totale entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

Lorsque l'année N du compte, l'enquête n'est pas réalisée, l'évolution de quantité de chaque type d'animal fournie lors de l'année N-1, est équirépartie entre l'année N-1 et l'année N.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 292 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA01U9C MIEL (AUTOCONSOMMÉ)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 01.49Z (Élevage d'autres animaux), code CPF 01.49.21.

La consommation des ménages comprend le miel produit et consommé directement par les ménages, hormis les succédanés de miel.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP SAA)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données de la statistique agricole annuelle (SAA) concernant la production de miel en tonnes.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées au compte définitif.

Cette source n'est plus disponible depuis le compte 2013.

2.2 Source Union nationale de l'apiculture française (Unaf)

L'union nationale de l'apiculture française transmet les données concernant la production de miel en tonnes.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HA01U9A (Miel commercialisé).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (SAA)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des quantités de la production intérieure totale entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

Cette méthode a été mobilisée jusqu'au compte définitif 2012.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Unaf

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif, depuis le compte 2012.

L'indice d'évolution de la production intérieure totale (en quantité) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'information sur le prix de l'autoconsommation, on suppose que ce prix évolue comme celui de la consommation commercialisée du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le responsable secteur-produit de l'agriculture du département des « Synthèses sectorielles » peut proposer une autre estimation (en valeur et volume) en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 11 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

02 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS SYLVICOLES

HA02Z0A PRODUITS SYLVICOLES (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 02.20Z (Exploitation forestière), code CPF 02.20.14.

La consommation des ménages comprend le bois de chauffage tels que les rondins, les bûches, les ramilles et les fagots achetés par les ménages.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquêtes de branche)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit la quantité annuelle de bois de feu commercialisé en milliers de mètres cubes, issue de l'enquête de branche exploitation forestière.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés au moment du compte semi-définitif et rarement au compte définitif.

2.2 Source Douanes en quantité

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquêtes de branche) et Douanes en quantité

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

Les quantités de bois de feu commercialisé en milliers de mètres cubes sont converties en tonnes brutes en les multipliant par le coefficient 1,15. Aux quantités ainsi obtenues, on soustrait les quantités exportées et on ajoute celles importées pour calculer une consommation.

L'indice d'évolution de la consommation en quantité entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1287millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA02Z0B PRODUITS SYLVICOLES (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 02.20Z (Exploitation forestière), code CPF 02.20.14.

La consommation des ménages comprend le bois de chauffage tels que les rondins, les bûches, les ramilles et les fagots produits et consommés directement par les ménages.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit la quantité annuelle de bois de feu cédé gratuitement ou autoconsommé en milliers de mètres cubes.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés au moment du compte semi-définitif et rarement au compte définitif.

2.2 Source Laboratoire d'Économie Forestière (LEF)

Le Laboratoire d'Économie Forestière (LEF) fournit la quantité annuelle de bois autoconsommé en milliers de mètres cubes. Il transmet également la valeur annuelle autoconsommée en kilo euros issue de l'enquête annuelle de branche de l'exploitation forestière, et servant pour le compte de l'Union Européenne de la sylviculture.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés pour le compte définitif.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HA02Z0A (Produits sylvicoles commercialisés).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des quantités de bois de feu cédé gratuitement ou autoconsommé entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source LEF en quantité

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des quantités de bois autoconsommé entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source LEF en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur du bois autoconsommé entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'information sur le prix de l'autoconsommation, on suppose que ce prix évolue comme celui de la consommation commercialisée du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut remettre en cause l'estimation de la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 538 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

03 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DE LA PÊCHE

HA03Z0A PRODUITS DE LA PÊCHE (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 aux 03.11Z (Pêche en mer) et 03.12Z (Pêche en eau douce) et à une partie des sous-classes 03.21Z (Aquaculture en mer) et 03.22Z (Aquaculture en eau douce), codes CPF 03.00.1, 03.00.2, 03.00.3, 03.00.4, 03.00.63 et 03.00.64 et partie du code CPF 03.00.69.

La consommation des ménages comprend les poissons vivants, frais ou réfrigérés, les crustacés non congelés ou surgelés, les mollusques et autres invertébrés aquatiques vivants, frais ou réfrigérés, les algues sauvages ou de culture et les grenouilles fraîches, achetés par les ménages.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit des données sur les achats des ménages en valeur pour les produits aquatiques frais, les poissons frais découpés et les poissons préemballés nature, entier, frais ou réfrigérés, issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées lors du compte semi-définitif.

2.2 Source Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture

Le bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture de la Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fournit les valeurs annuelles de la pêche maritime (pêche fraîche et pêche congelée) et de l'aquaculture vendues en France métropolitaine.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte semi-définitif et ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation des produits frais, hors consommation de poissons frais découpés (comptabilisés en HC10B0A) en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires), mais n'intègre pas les poissons d'ornement. On suppose que l'indicateur retenu reflète l'évolution de l'ensemble du poste. De plus, l'indicateur ne retrace que l'évolution en France métropolitaine. On suppose que les ventes dans les DOM évoluent comme en métropole.

L'indice d'évolution de la consommation de la pêche maritime et de l'aquaculture en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le

commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2 562 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HA03Z0B PRODUITS DE LA PÊCHE (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 aux 03.11Z (Pêche en mer) et 03.12Z (Pêche en eau douce) et à une partie des sous-classes 03.21Z (Aquaculture en mer) et 03.22Z (Aquaculture en eau douce), codes CPF 03.00.1, 03.00.2, 03.00.3, 03.00.4, 03.00.63 et 03.00.64.

La consommation des ménages comprend les poissons vivants, les crustacés non congelés ou surgelés, les mollusques et autres invertébrés aquatiques vivants et les algues pêchés et consommés directement par les ménages.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture

Le bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture de la Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fournit les valeurs et les quantités annuelles de la pêche maritime (pêche fraîche et pêche congelée) et de l'aquaculture vendues en France métropolitaine.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte semi-définitif et ne sont pas révisées ensuite.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC) des produits de la pêche.

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui du HA03Z0A (Produits de la pêche commercialisés).

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence de données sur l'autoconsommation au compte provisoire, on suppose que l'évolution de l'autoconsommation est la même que celle retenue pour l'évolution de la consommation commercialisée.

Pour les comptes semi-définitif et définitif, l'indice d'évolution de la consommation de la pêche maritime et de l'aquaculture en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'information sur le prix de l'autoconsommation, on suppose que ce prix évolue comme celui de la consommation commercialisée du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 12 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

08 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

HB08Z1 PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES NON COMPRIS AILLEURS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 08.93Z (Production de sel), partie du code CPF 08.93.10.

La consommation des ménages comprend le sel régénérant.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu

d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés sur les circuits traditionnels (épiceries, magasins spécialisés, etc.).

L'indice d'évolution de la consommation totale en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 22millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

10 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

HC10A1A BOEUF

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.11Z (Transformation et conservation de la viande de boucherie), partie des codes CPF 10.11.11 et 10.11.31.

La consommation des ménages représente l'ensemble des viandes de bœuf (fraîches, congelées ou surgelées).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Les données sont livrées mensuellement dès la préparation du compte provisoire. Elles sont établies par périodes de quatre semaines. Treize périodes forment une année. Elles sont révisées aux comptes semi-définitif et définitif.

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit annuellement des données sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros) pour les produits carnés, ligne bœuf, issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis une fois par an en février N+1, dès la préparation du compte provisoire et sert également pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP consommation humaine)

Le bureau des statistiques animales du Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit le document bilan annuel d'approvisionnement des viandes pour la consommation humaine nette en viande de boucherie, en quantité (milliers de tonnes équivalent carcasses).

La consommation humaine nette correspond à la consommation indigène brute une fois retranchées les graisses de découpe avant la commercialisation par les bouchers. La consommation indigène brute

correspond aux abattements y compris hors abattoirs (abattement à la ferme pour autoconsommation, ventes directes...) redressés des variations de stocks et du solde du commerce extérieur.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif, pour les deux années considérées N et N-1 du compte, en octobre-novembre N+1. Ces données ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, boucheries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur des achats de viandes de bœuf entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de bœuf pour la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les effets compositions des différents types de viande, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 6 647 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10A1B VEAU

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.11Z (Transformation et conservation de la viande de boucherie), partie des codes CPF 10.11.11 et 10.11.31.

La consommation des ménages représente l'ensemble des viandes de veau (fraîches, congelées ou surgelées).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Les données sont livrées mensuellement dès la préparation du compte provisoire. Elles sont établies par périodes de quatre semaines. Treize périodes forment une année. Elles sont révisées aux comptes semi-définitif et définitif.

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit annuellement des données sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros) pour les produits carnés , ligne veau, issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis une fois par an en février N+1, dès la préparation du compte provisoire et sert également pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP abattages contrôlés)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, les données des abattages contrôlés corrigés des variations journalières d'abattages (CVJA) en poids pour la viande de veau (milliers de tonnes équivalent carcasses).

Les chiffres mensuels sont disponibles pour le compte provisoire. Ils sont révisés aux comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur des achats de viandes de veau entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (abattages contrôlée)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires comme celles des restaurateurs et de l'industrie agro-alimentaire).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de veau abattu entre les années N-1 et N est calculé.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 573 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10A1C MOUTON

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.11Z (Transformation et conservation de la viande de boucherie), codes CPF 10.11.13 et 10.11.33.

La consommation des ménages représente l'ensemble des viandes de mouton (fraîches, congelées ou surgelées).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Les données sont livrées mensuellement dès la préparation du compte provisoire. Elles sont établies par périodes de quatre semaines. Treize périodes forment une année. Elles sont révisées aux comptes semi-définitif et définitif.

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit annuellement des données sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros) pour les produits carnés, ligne viande ovine, issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis une fois par an en février N+1, dès la préparation du compte provisoire et sert également pour les comptes semi-définitif et définitif. Ce fichier contient également des chiffres révisés pour l'année N-1, qui ne sont plus révisés par la suite.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP consommation indigène contrôlée)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, la consommation indigène contrôlée en poids pour la viande de mouton (milliers de tonnes équivalent carcasses).

La consommation indigène contrôlée correspond aux abattages contrôlés (dans les abattoirs) redressés des variations de stocks et du solde du commerce extérieur.

Les chiffres mensuels sont disponibles pour le compte provisoire. Ils sont révisés aux comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP consommation humaine)

Le bureau des statistiques animales du Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit le document bilan annuel d'approvisionnement des viandes pour la consommation humaine nette en viande de mouton, en quantité (milliers de tonnes équivalent carcasses).

La consommation humaine nette correspond à la consommation indigène brute une fois retranchées les graisses de découpe avant la commercialisation par les bouchers. La consommation indigène brute correspond aux abattages y compris hors abattoirs (abattage à la ferme pour autoconsommation, ventes directes...) redressés des variations de stocks et du solde du commerce extérieur.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif, pour les deux années considérées (N et N-1 du compte), en octobre-novembre N+1. Ces données ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur des achats de viandes de mouton entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

La valeur de la consommation de l'année N est déterminée en pondérant les quantités par les prix moyens. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation indigène contrôlée)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires comme celles des restaurateurs et de l'industrie agro-alimentaire).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de mouton pour la consommation indigène contrôlée (C.I.C) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les changements de structure entre les différents types de viande, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires comme celles des restaurateurs et de l'industrie agro-alimentaire).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de mouton pour la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 304 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10A1D CHEVAL

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.11Z (Transformation et conservation de la viande de boucherie), codes CPF 10.11.15 et 10.11.35.

La consommation des ménages représente l'ensemble des viandes de cheval (fraîches, congelées ou surgelées).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Les données sont livrées mensuellement dès la préparation du compte provisoire. Elles sont établies par périodes de quatre semaines. Treize périodes forment une année. Elles sont révisées aux comptes semi-définitif et définitif.

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit annuellement des données sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros) pour les produits carnés , ligne cheval, issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis une fois par an en février N+1, dès la préparation du compte provisoire et sert également pour les comptes semi-définitif et définitif. Ce fichier contient également des chiffres révisés pour l'année N-1, qui ne sont plus révisés par la suite.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP consommation indigène contrôlée)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, la consommation indigène contrôlée en poids pour la viande de cheval en quantité (en milliers de tonnes équivalent carcasses).

La consommation indigène contrôlée correspond aux abattages contrôlés (dans les abattoirs) redressés des variations de stocks et du solde du commerce extérieur.

Les chiffres mensuels sont disponibles pour chaque compte provisoire. Ils sont révisés aux comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP consommation humaine)

Le bureau des statistiques animales du Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit le document bilan annuel d'approvisionnement des viandes pour la consommation humaine nette en viande de cheval, en quantité (milliers de tonnes équivalent carcasses).

La consommation humaine nette correspond à la consommation indigène brute une fois retranchées les graisses de découpe avant la commercialisation par les bouchers. La consommation indigène brute correspond aux abattages y compris hors abattoirs (abattage à la ferme pour autoconsommation, ventes directes....) redressés des variations de stocks et du solde du commerce extérieur.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif, pour les deux années considérées (N et N-1 du compte), en octobre-novembre N+1. Ces données ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur des achats de viandes de cheval entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation indigène contrôlée)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de cheval pour la consommation indigène contrôlée (C.I.C) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les modifications de structure de consommation entre les différents types de viande, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de cheval pour la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 170 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10A1E PORC

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.11Z (Transformation et conservation de la viande de boucherie), codes CPF 10.11.12 et 10.11.32.

La consommation des ménages représente l'ensemble des viandes de porc (fraîches, congelées ou surgelées).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Les données sont livrées mensuellement dès la préparation du compte provisoire. Elles sont établies par périodes de quatre semaines. Treize périodes forment une année. Elles sont révisées aux comptes semi-définitif et définitif.

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit annuellement des données sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros) pour les produits carnés , ligne porc, issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis une fois par an en février N+1, dès la préparation du compte provisoire et sert également pour les comptes semi-définitif et définitif. Ce fichier contient également des chiffres révisés pour l'année N-1, qui ne sont plus révisés par la suite.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP consommation indigène contrôlée)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, la consommation indigène contrôlée en poids pour la viande de porc (en milliers de tonnes équivalent carcasses).

La consommation indigène contrôlée correspond aux abattages contrôlés (dans les abattoirs) redressés des variations de stocks et du solde du commerce extérieur.

Les chiffres mensuels sont disponibles pour le compte provisoire. Ils sont révisés aux comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP consommation humaine)

Le bureau des statistiques animales du Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit le document bilan annuel d'approvisionnement des viandes pour la consommation humaine nette en viande de porc (en milliers de tonnes équivalent carcasses).

La consommation humaine nette correspond à la consommation indigène brute une fois retranchées les graisses de découpe avant la commercialisation par les bouchers. La consommation indigène brute correspond aux abattages y compris hors abattoirs (abattage à la ferme pour autoconsommation, ventes directes...) redressés des variations de stocks et du solde du commerce extérieur.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif, pour les deux années considérées (N et N-1 du compte), en octobre-novembre N+1. Ces données ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur des achats de viandes de porc entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation indigène contrôlée)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de porc pour la consommation indigène contrôlée (C.I.C) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les changements de structure entre les différents types de viande, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de porc pour la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2 518 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10A1F TRIPERIE ET GRAISSE ANIMALE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.11Z (Transformation et conservation de la viande de boucherie), codes CPF 10.11.20 et 10.11.50 et partie du code CPF 10.11.39.

La consommation des ménages représente l'ensemble des abats comestibles d'animaux de boucherie (frais, congelés ou surgelés) et les graisses d'animaux de boucherie (lard gras, saindoux).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Les données sont livrées mensuellement dès la préparation du compte provisoire. Elles sont établies par périodes de quatre semaines. Treize périodes forment une année. Elles sont révisées aux comptes semi-définitif et définitif.

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit annuellement des données sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros) pour les abats d'animaux de boucherie, issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis une fois par an en février N+1, dès la préparation du compte provisoire et sert également pour les comptes semi-définitif et définitif. Ce fichier contient également des chiffres révisés pour l'année N-1, qui ne sont plus révisés par la suite.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur des achats des abats d'animaux de boucherie entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 540 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10A1G LAPINS ET GIBIERS (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.11Z (Transformation et conservation de la viande de boucherie), partie du code CPF 10.11.39.

La consommation des ménages représente l'ensemble des viandes de lapins et gibiers (fraîches, congelées ou surgelées) achetées par les ménages.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Les données sont livrées mensuellement dès la préparation du compte provisoire. Elles sont établies par périodes de quatre semaines. Treize périodes forment une année. Elles sont révisées aux comptes semi-définitif et définitif.

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit annuellement des données sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros) pour les lapins issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis une fois par an en février N+1, dès la préparation du compte provisoire et sert également pour les comptes semi-définitif et définitif. Ce fichier contient également des chiffres révisés pour l'année N-1, qui ne sont plus révisés par la suite.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère, de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP consommation humaine)

Le bureau des statistiques animales du Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit le document bilan annuel d'approvisionnement des viandes pour la consommation humaine nette en viande de lapin, en quantité (milliers de tonnes équivalent carcasses).

La consommation humaine nette correspond à la consommation indigène brute une fois retranchées les graisses de découpe avant la commercialisation par les bouchers. La consommation indigène brute correspond aux abattages y compris hors abattoirs (abattage à la ferme pour autoconsommation, ventes directes...) redressés des variations de stocks et du solde du commerce extérieur.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif, pour les deux années considérées (N et N-1 du compte), en octobre-novembre N+1. Ces données ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur des achats de lapins entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de lapin pour la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le

commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 461 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10A1H LAPINS ET GIBIERS (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.11Z (Transformation et conservation de la viande de boucherie), partie du code CPF 10.11.39.

La consommation des ménages représente l'ensemble des viandes de lapins et gibiers (fraîches, congelées ou surgelées), produites et consommées directement par les ménages.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP abattages contrôlés)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste fournit les données des abattages contrôlés corrigés des variations journalières d'abattages (CVJA) en milliers de tonnes de viande de lapin.

Les chiffres mensuels sont disponibles pour chaque compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP)

La division « Agriculture » de l'Insee produit l'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) des viandes de lapin.

L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) mesure les variations des prix reçus en contrepartie des livraisons de l'agriculture. Il est fondé sur les valeurs successives d'un échantillon de transactions représentatives dont la structure correspond à une année de base (indice de Laspeyres). Il est actuellement calculé en base 2010, pour 160 postes élémentaires et 44 regroupements.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (abattages contrôlés)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des quantités de viandes de lapin abattu entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production (hors autoconsommation) de ce même produit.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 419 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10A2A VIANDES DE VOLAILLES (COMMERCIALISÉES)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.12Z (Transformation et conservation de la viande de volaille), codes CPF 10.12.10, 10.12.20, 10.12.30 et 10.12.40.

La consommation des ménages représente l'ensemble des viandes de volailles (fraîches, congelées ou surgelées) achetées par les ménages. Elle comprend aussi les abats de volailles et les graisses de volailles.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Les données sont livrées mensuellement dès la préparation du compte provisoire. Elles sont établies par périodes de quatre semaines. Treize périodes forment une année. Elles sont révisées aux comptes semi-définitif et définitif.

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit annuellement des données sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros) pour les volailles issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis une fois par an en février N+1, dès la préparation du compte provisoire et sert également pour les comptes semi-définitif et définitif. Ce fichier contient également des chiffres révisés pour l'année N-1, qui ne sont plus révisés par la suite.

2.3 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP consommation humaine)

Le bureau des statistiques animales du Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit le document bilan annuel d'approvisionnement des viandes pour la consommation humaine nette en viande de volailles, en quantité (milliers de tonnes).

La consommation humaine nette correspond à la consommation indigène brute une fois retranchées les graisses de découpe avant la commercialisation par les bouchers. La consommation indigène brute

correspond aux abattages y compris hors abattoirs (abattage à la ferme pour autoconsommation, ventes directes...) redressés des variations de stocks et du solde du commerce extérieur.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte semi-définitif, pour les deux années considérées (N et N-1 du compte), en octobre-novembre N+1. Ces données ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, boucheries, etc.) ou directement auprès des producteurs. De plus, pour cette série, l'indice retenu ne couvre que les volailles surgelées, champ plus restreint que la consommation des ménages en HC10A2A.

L'indice d'évolution de la consommation totale en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur des achats de volailles entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution des quantités de viandes de volailles pour la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme par exemple les différents types de volailles (pintade, poulet, chapon, coq...), est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 5 657 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10A2B VIANDES DE VOLAILLES (AUTOCONSOMMÉES)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.12Z (Transformation et conservation de la viande de volaille), codes CPF 10.12.10, 10.12.20, 10.12.30 et 10.12.40.

La consommation des ménages représente l'ensemble des viandes de volailles (fraîches, congelées ou surgelées) produites et consommées directement par les ménages. Elle comprend aussi les abats de volailles et les graisses de volailles.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2- Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP Production indigène totale)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste les données de la production indigène totale en milliers de tonnes de viande de volaille.

La production indigène totale correspond aux abattages contrôlés (dans les abattoirs) augmentés du solde du commerce extérieur d'animaux vivants.

Les chiffres trimestriels sont disponibles pour chaque compte provisoire. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP)

La division « Agriculture » de l'Insee produit l'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) des viandes de volailles.

L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) mesure les variations des prix reçus en contrepartie des livraisons de l'agriculture. Il est fondé sur les valeurs successives d'un échantillon de transactions représentatives dont la structure correspond à une année de base (indice de Laspeyres). Il est actuellement calculé en base 2010, pour 160 postes élémentaires et 44 regroupements.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (production indigène totale)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution du montant en quantité de viande de volaille produite entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui ne reflète pas l'évolution de la qualité comme le type de volaille autoconsommé, est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit (hors autoconsommation).

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4- Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 419 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10A3 CHARCUTERIE ET PRÉPARATIONS À BASE DE VIANDE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie des sous-classes 10.13A (Préparation industrielle de produits à base de viande) et 10.13B (Charcuterie), codes CPF 10.13.11, 10.13.12, 10.13.13, 10.13.14 et 10.13.15.

La consommation des ménages représente l'ensemble des conserves et préparations à base de viande, abats et sang, salés, séchés ou fumés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Les données sont livrées mensuellement dès la préparation du compte provisoire. Elles sont établies par périodes de quatre semaines. Treize périodes forment une année. Elles sont révisées aux comptes semi-définitif et définitif.

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit annuellement des données sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros) pour la charcuterie issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis une fois par an en février N+1, dès la préparation du compte provisoire et sert également pour les comptes semi-définitif et définitif. Ce fichier contient également des chiffres révisés pour l'année N-1, qui ne sont plus révisés par la suite.

2.3 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcom)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcom indiquant le montant, hors taxes, de la production commercialisée des produits relevant de la NAF 10.13A préparation industrielle de produits à base de viande réalisée sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation)

Les données annuelles sont disponibles en novembre n+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP abattages contrôlés)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, les données des abattages contrôlés corrigé des variations journalières d'abattages (CVJA) en milliers de tonnes de viande de porc.

Les chiffres mensuels sont disponibles pour chaque compte provisoire.

2.6 Source Douanes en quantité

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.7 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, boucheries, charcuteries, etc.) ou directement auprès des producteurs..

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur des achats de Charcuterie entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (abattages contrôlés) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée pour le compte provisoire

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

A partir des données d'abattages CVJA en poids carcasses de viande de porc (en milliers de tonnes équivalent carcasses) et des données des douanes de porc frais, il est calculé une consommation « poids carcasses de porc ».

Pour le jambon, il est considéré que la production en jambon cru représente 27 % de la consommation en poids carcasses de porc. On y ajoute le solde du commerce extérieur en jambon cru. Ce total est ensuite converti en estimant que le jambon fabriqué représente 51 % du jambon cru (ces taux sont supposés constants dans le temps).

En ajoutant le solde du commerce extérieur du jambon fabriqué, il est obtenu une consommation en jambon commercialisé.

Pour la charcuterie hors jambon, il est considéré que la production de charcuterie représente 31 % de la consommation en poids carcasses de porc. On y ajoute le solde du commerce extérieur en saucissons, il est obtenu ainsi une consommation en produits de charcuterie hors jambon.

Ensuite, on additionne les deux consommations obtenues (jambon et charcuterie hors jambon). L'indice d'évolution de cette consommation totale entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 16 052 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10B0A POISSONS FRAIS EN MORCEAUX

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.20Z (Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques), code CPF 10.20.11.

La consommation des ménages comprend l'ensemble des poissons frais ou réfrigérés en morceaux : les filets, les tranches et les morceaux de poissons frais ou réfrigérés, y compris hachés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit annuellement des données sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros) pour les poissons frais découpés issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis une fois par an en février N+1, dès la préparation du compte provisoire et sert également pour les comptes semi-définitif et définitif. Ce fichier contient également des chiffres révisés pour l'année N-1, qui ne sont plus révisés par la suite.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur des achats en poissons frais découpés entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la dépense de consommation des ménages pour l'année 2014 de la base 2010 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 563 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10B0B POISSONS CONGELÉS OU SURGELÉS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie des sous-classes 10.20Z (Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques) et 01.49Z (Élevage d'autres animaux), codes CPF 10.20.13, 10.20.14, 10.20.15, 10.20.16 et 01.49.23 et partie des codes CPF 10.20.31, 10.20.32 et 10.20.33.

La consommation des ménages représente l'ensemble de la transformation et conservation de poissons, crustacés et mollusques congelés ou surgelés y compris hachés de poissons, surimi, foies et œufs de poissons, ainsi que les panés surgelés, les escargots congelés ou surgelés et les grenouilles congelées ou surgelées.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Les données sont livrées mensuellement dès la préparation du compte provisoire. Elles sont établies par périodes de quatre semaines. Treize périodes forment une année. Elles sont révisées aux comptes semi-définitif et définitif.

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit annuellement des données sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros) pour les poissons congelés ou surgelés issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis une fois par an en février N+1, dès la préparation du compte provisoire et sert également pour les comptes semi-définitif et définitif. Ce fichier contient également des chiffres révisés pour l'année N-1, qui ne sont plus révisés par la suite.

2.3 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcom)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcom indiquant le montant, hors taxes, de la production commercialisée des produits relevant de la NAF 10.20Z transformation et conservation de poissons, de crustacés et de mollusques réalisée sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation)

Les données annuelles sont disponibles en novembre n+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, poissonniers, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur des achats de poissons congelés ou surgelés entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 815 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10B0C POISSONS SÉCHÉS, FUMÉS ET EN CONSERVE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.20Z (Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques), codes CPF 10.20.21, 10.20.22, 10.20.23, 10.20.24, 10.20.25 et 10.20.26 et partie des codes CPF 10.20.32, 10.20.33 et 10.20.34.

La consommation des ménages représente l'ensemble des poissons séchés, salés et fumés et également les escargots préparés (comme par exemple avec une sauce au beurre d'escargot).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Les données sont livrées mensuellement dès la préparation du compte provisoire. Elles sont établies par périodes de quatre semaines. Treize périodes forment une année. Elles sont révisées aux comptes semi-définitif et définitif.

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit annuellement des données sur les achats des ménages en valeur toutes taxes comprises (en milliers d'euros) pour les poissons fumés, poissons séchés et salés et conserves de poissons, issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis une fois par an en février N+1, dès la préparation du compte provisoire et sert également pour les comptes semi-définitif et définitif. Ce fichier contient également des chiffres révisés pour l'année N-1, qui ne sont plus révisés par la suite.

2.3 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcom)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcom indiquant le montant, hors taxes, de la production commercialisée des produits relevant de la NAF 10.20Z transformation et conservation de poissons, de crustacés et de mollusques réalisée sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation)

Les données annuelles sont disponibles en novembre n+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, poissonniers, traiteurs, etc.).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution en valeur des achats de poissons congelés ou surgelés entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2 303 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10C1 TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE POMMES DE TERRE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.31Z (Transformation et conservation de pommes de terre), codes CPF 10.31.11, 10.31.12, 10.31.13 et 10.31.14.

La consommation des ménages représente l'ensemble des pommes de terre congelées ou surgelées : les frites, cuites ou non, congelées ou surgelées, les pommes de terre cuites, congelées ou surgelées, les pommes de terre préparées, sous forme de farine, poudre ou flocons, congelées ou surgelées, les autres préparations et conserves à base de pommes de terre, congelées ou surgelées. Elle comprend également les pommes de terre déshydratées, coupées ou non mais sans autres préparations sous forme de farine, de poudre, de flocons, de granulés ou de pellets. Elle comprend aussi les purées déshydratées en flocons, les chips et produits apéritifs à base de pomme de terre.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcum)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcum indiquant le montant, hors taxes, de la production commercialisée des produits relevant de la NAF 10.31Z transformation et conservation de pommes de terre réalisée sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation)

Les données annuelles sont disponibles en novembre N+1 au moment du compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, etc.) ou directement auprès des producteurs..

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 125 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10C2 JUS DE FRUITS ET DE LÉGUMES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.32Z (Préparation de jus de fruits et de légumes), codes CPF 10.32.11, 10.32.12, 10.32.13, 10.32.14, 10.32.15, 10.32.16, 10.32.17 et 10.32.19.

La consommation des ménages représente l'ensemble des jus de fruits et de légumes. Elle comprend aussi la production de concentrés et de nectars à partir de fruits et de légumes frais.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcum)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcum indiquant le montant, hors taxes, de la production commercialisée des produits relevant de la NAF 10.32Z Préparation de jus de fruits et de légumes réalisée sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation)

Les données annuelles sont disponibles en novembre n+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2 219 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10C3A LÉGUMES COUPÉS OU EMBALLÉS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.39A (Autre transformation et conservation de légumes), partie du code CPF 10.39.14.

La consommation des ménages représente les légumes emballés, y compris conditionnement en atmosphère sans oxygène, notamment les légumes de la 4^{ème} gamme (produits agricoles et préparations crus prêt-à-l'emploi, conditionnés en sachet plastique et conservés par réfrigération), les légumes pelés et coupés, le mélange de légumes.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, primeurs, etc.) ou directement auprès des producteurs. De plus, l'indice retenu couvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC10C3A car il comprend aussi bien les légumes coupés que les fruits coupés regroupés sous le nom de 4^{ème} gamme.

L'indice d'évolution de la consommation totale en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 679 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10C3B FRUITS COUPÉS OU EMBALLÉS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.39B (Transformation et conservation de fruits), partie du code CPF 10.39.14.

La consommation des ménages représente les fruits emballés, y compris conditionnement en atmosphère sans oxygène, notamment les fruits de la 4^{ème} gamme (produits agricoles et préparations crus prêt-à-l'emploi, conditionnés en sachet plastique et conservés par réfrigération), les fruits pelés et coupés, le mélange de fruits.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

L'IPC retenu est celui correspondant au poste « 01.1.6.2 Fruits préparés » de la nomenclature de fonctions COICOP.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, primeurs, etc.) ou directement auprès des producteurs. De plus, l'indice retenu couvre un champ plus large que la consommation des ménages du HC10C3B car il comprend aussi bien les légumes coupés que les fruits coupés regroupés sous le nom de 4^{ème} gamme.

L'indice d'évolution de la consommation totale en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix à la consommation pour le HC10C3B, on suppose que le prix de ce produit évolue comme celui des fruits préparés.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 16 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10C3C PRÉPARATIONS ET CONSERVES DE LÉGUMES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.39A (Autre transformation et conservation de légumes), codes CPF 10.39.11, 10.39.12, 10.39.13, 10.39.15, 10.39.16 et 10.39.17 et partie du code CPF 10.39.18.

La consommation des ménages représente les légumes congelés ou surgelés, les légumes traités pour une conservation temporaire, les légumes déshydratés, les haricots et pois appertisés, à l'exclusion des plats préparés, les autres légumes appertisés (à l'exclusion des pommes de terre) et les légumes conservés dans le vinaigre.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcum)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcum indiquant le montant, hors taxes, de la production commercialisée des produits relevant de la NAF 10.39A Autre transformation et conservation de légumes réalisée sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation)

Les données annuelles sont disponibles en novembre n+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, primeurs, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 3 923 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10C3D CONFITURES, GELÉES, COMPOTES ET PURÉES DE FRUITS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.39B (Transformation et conservation de fruits), code CPF 10.39.22.

La consommation des ménages représente l'ensemble des confitures, gelées, marmelades et compotes et purées de fruits, crème et purée de marron, pâtes de fruits. Elle ne comprend pas les fruits confits (classés en HC10H2) ou à l'eau de vie (classés en HC11Z1A), les préparations homogénéisées adaptées à l'enfant à base de fruits (petits pots) (classées en HC10H6).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcoum)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcoum indiquant le montant, hors taxes, de la production commercialisée des produits relevant de la NAF 10.39B transformation et conservation de fruits réalisée sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation)

Les données annuelles sont disponibles en novembre n+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 384 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10C3E AUTRES PRÉPARATIONS ET CONSERVES DE FRUITS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.39B (Transformation et conservation de fruits), codes CPF 10.39.21, 10.39.23 et 10.39.25.

La consommation des ménages représente l'ensemble des fruits congelés ou surgelés qu'ils soient crus ou cuits. Elle comprend aussi les fruits à coque grillés, salés ou autrement préparés et les autres conserves et préparations à base de fruits.

Elle ne comprend pas les fruits confits (classés en HC10H2) ou à l'eau de vie (classés en HC11Z1A), les dattes sèches (classées en HA01T1A), les fruits à coques (classés en HC10C3E) et les fruits frais conditionnés pour la vente (classés en HA01T1C).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcom)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcom indiquant le montant, hors taxes, de la production commercialisée des produits relevant de la NAF 10.39B transformation et conservation de fruits réalisée sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation)

Les données annuelles sont disponibles en novembre n+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 628 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10D1 HUILES RAFFINÉES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.41B (Fabrication d'huiles et graisses raffinées), codes CPF 10.41.51, 10.41.52, 10.41.53, 10.41.54, 10.41.55, 10.41.56, 10.41.57, 10.41.58, 10.41.59 et 10.41.60.

La consommation des ménages représente les huiles raffinées, à l'exclusion des résidus.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcou)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcou indiquant le montant, hors taxes, de la production commercialisée des produits relevant de la NAF 10.41B fabrication d'huiles et graisses raffinées réalisée sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation)

Les données annuelles sont disponibles en novembre n+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 085 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10D2 MARGARINES ET GRAISSES COMESTIBLES SIMILAIRES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.42Z (Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires), code CPF 10.42.10.

La consommation des ménages représente les margarines et graisses comestibles similaires non animales, comme l'huile de palme.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit des données sur les achats des ménages de margarine en valeur toutes taxes comprises (milliers d'euros) issues d'un panel de 20 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données sont livrées mensuellement dès la préparation du compte provisoire. Elles sont établies par périodes de quatre semaines. Treize périodes forment une année. Elles sont révisées aux comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcoum)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcoum indiquant le montant, hors taxes, de la production commercialisée des produits relevant de la NAF 10.42Z fabrication de margarine et graisses comestibles similaires réalisée sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation)

Les données annuelles sont disponibles en novembre n+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats chez les petits commerçants et artisans. De plus, l'indicateur obtenu ne couvre pas complètement le champ du produit suivi car il ne prend en compte que les achats de margarine. Toutefois, la consommation des graisses comestibles similaires est faible et pèse peu dans l'évolution complète du poste.

L'indice d'évolution de la consommation totale en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la valeur de margarine et graisses comestibles achetées par les ménages entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 686 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10E1A LAITS LIQUIDES (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.51A (Fabrication de lait liquide et de produits frais), code CPF 10.51.11.

La consommation des ménages représente l'ensemble des laits liquides traités (pasteurisés, stérilisés, UHT) écrémés ou non, conditionnés ou non, ni sucrés ni concentrés, achetés par les ménages. Elle ne comprend pas les laits bruts de vache, de brebis ou de chèvre, ni les laits aromatisés ou chocolatés (classés en HC11Z7B).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit des données sur les achats des ménages de lait liquides de consommation en valeur toutes taxes comprises (milliers d'euros) issues d'un panel de 20 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données sont livrées mensuellement dès la préparation du compte provisoire. Elles sont établies par périodes de quatre semaines. Treize périodes forment une année. Elles sont révisées aux comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source FranceAgriMer : enquête mensuelle laitière

Le bureau « enquêtes et données des filières » de FranceAgriMer transmet mensuellement les données issues de l'enquête mensuelle laitière (EML) concernant la fabrication des laits conditionnés cumulées en milliers de litres.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquêtes annuelle laitière EAL)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit, d'une part, les résultats de l'enquête annuelle laitière indiquant le montant de la production des laits liquides en milliers de litres et, d'autre part, les tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux fournissent des données annuelles de consommation humaine de laits moins les rétrocedés par les laiteries aux fermes, en quantité (équivalente à la consommation intérieure).

Les données annuelles sont disponibles en novembre N+1, dès la préparation du compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.5 Source Douanes en quantité

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois,

compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation des ménages de lait liquide en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources FranceAgriMer (EML) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

Sachant qu'un litre de lait pèse environ 1,033 kg, la production de laits liquides fournit par FranceAgriMer est transformée en tonnes en la multipliant par ce coefficient.

L'indice d'évolution de la fabrication en tonnes à laquelle on soustrait les quantités exportées (exprimées en tonnes) et on ajoute les quantités importées (en tonnes) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (EAL) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

La consommation des ménages est ici assimilée à la production issue de l'enquête annuelle laitière à laquelle on ajoute le solde du commerce extérieur (importations - exportations).

Sachant qu'un litre de lait pèse environ 1,033 kg, la production annuelle de laits liquides fournit par l'enquête annuelle du SSP est transformée en tonnes en la multipliant par ce coefficient.

L'indice d'évolution de cet agrégat entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2 713 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10E1B LAITS LIQUIDES (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.51A (Fabrication de lait liquide et de produits frais), code CPF 10.51.11.

La consommation des ménages représente l'ensemble des laits liquides traités (pasteurisés, stérilisés, UHT) écrémés ou non, conditionnés ou non, ni sucrés ni concentrés, produits et consommés directement par les ménages. Elle ne comprend pas les laits bruts de vache, de brebis ou de chèvre, ni les laits aromatisés ou chocolatés (classés en HC11Z7B).

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer

Le bureau « enquêtes et données des filières » de FranceAgriMer transmet mensuellement les données issues de l'enquête mensuelle laitière concernant la fabrication des laits conditionnés cumulées en milliers de litres.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête annuelle laitière et SSP autoconsommation)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet d'une part les données issues de l'enquête annuelle laitière (EAL) indiquant le montant de la production des laits liquides en milliers de litres. D'autre part, il fournit des extraits de tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans » sur les quantités annuelles de lait utilisées dans les exploitations agricoles concernant l'autoconsommation.

Les données sont disponibles en novembre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.2 Source Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP)

La division « Agriculture » de l'Insee produit l'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) du lait.

L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) mesure les variations des prix reçus en contrepartie des livraisons de l'agriculture. Il est fondé sur les valeurs successives d'un échantillon de transactions représentatives dont la structure correspond à une année de base (indice de Laspeyres). Il est actuellement calculé en base 2010, pour 160 postes élémentaires et 44 regroupements.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer (EML)

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

L'indice d'évolution de la fabrication en litres entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (enquête annuelle laitière EAL)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution du nombre de litres de laits produits issu de l'enquête de branche entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (autoconsommation)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de l'autoconsommation de lait entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 30 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10E1C CRÈME DE LAIT

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.51A (Fabrication de lait liquide et de produits frais), code CPF 10.51.12.

La consommation des ménages représente l'ensemble des laits et crèmes contenant plus de 6 % de matières grasses, non concentrés, ni sucrés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit des données sur les achats des ménages de crème (fraîche, longue conservation et aérosol) en valeur toutes taxes comprises (milliers d'euros), issues d'un panel de 20 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données sont livrées mensuellement dès la préparation du compte provisoire. Elles sont établies par périodes de quatre semaines. Treize périodes forment une année. Elles sont révisées aux comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source FranceAgriMer

Le bureau « enquêtes et données des filières » de FranceAgriMer transmet mensuellement les données issues de l'enquête mensuelle laitière concernant la fabrication de crème conditionnée, cumulées en tonnes.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête annuelle laitière et SSP consommation humaine)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet, d'une part les données issues de l'enquête annuelle laitière indiquant le montant de la

production de la crème en tonnes et d'autre part les extraits de tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux fournissent des données annuelles de consommation humaine de crème, en quantité (équivalente à la consommation intérieure).

Les données sont disponibles en novembre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.5 Source Douanes en quantité

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, fromageries, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation des ménages en crèmes en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources FranceAgriMer et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée pour le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution de la fabrication à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête annuelle laitière (EAL)) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 935 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10E1D YAOURTS ET DESSERTS LACTÉS FRAIS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.51A (Fabrication de lait liquide et de produits frais), code CPF 10.51.52.

La consommation des ménages représente l'ensemble des yaourts et autres produits lactés fermentés ou acidifiés. Elle comprend les yaourts naturels, aromatisés ou aux fruits, les desserts lactés frais (laits gélifiés ou emprésurés, aromatisés ou non, flans nappés, etc.), yaourts à boire, lait ribot, caillé, képhir, babeurre et autres laits et crèmes fermentés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit des données sur les achats des ménages de yaourts et desserts lactés frais en valeur toutes taxes comprises (milliers d'euros), issues d'un panel de 20 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données sont livrées mensuellement dès la préparation du compte provisoire. Elles sont établies par périodes de quatre semaines. Treize périodes forment une année. Elles sont révisées aux comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source FranceAgriMer

Le bureau « enquêtes et données des filières » de FranceAgriMer transmet les données issues de l'enquête mensuelle laitière concernant la fabrication des yaourts et desserts lactés frais, cumulées en tonnes.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête annuelle laitière (EAL) et SSP consommation humaine)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet, d'une part les données issues de l'enquête annuelle laitière indiquant le montant de la production des yaourts et desserts lactés frais en tonnes et d'autre part les extraits de tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux fournissent des données annuelles de consommation humaine de yaourts, en quantité (équivalente à la consommation intérieure).

Les données sont disponibles en novembre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.5 Source Douanes en quantité

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois,

compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, fromageries, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation des ménages en yaourts et desserts lactés frais en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources FranceAgriMer et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée pour le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution de la fabrication à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête annuelle laitière) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution de la production issue de l'enquête annuelle laitière de branche à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur obtenu se rapproche du champ de la consommation des ménages, car il exclut les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires), mais comprend les achats par les collectivités.

L'indice d'évolution de la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

Cet indice de quantité est assimilé, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, à un indice de volume.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 4 141 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10E1E BEURRE (COMMERCIALISÉ)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.51B (Fabrication de beurre), code CPF 10.51.30.

La consommation des ménages représente l'ensemble du beurre et des pâtes à tartiner laitières, achetés par les ménages. Elle comprend le beurre de crème ou de sérum, en vrac ou conditionné, pasteurisé ou non, salé ou non. Elle ne comprend pas les margarines (classées en HC10D2).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit des données sur les achats des ménages de beurre en valeur toutes taxes comprises (milliers d'euros), issues d'un panel de 20 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données sont livrées mensuellement dès la préparation du compte provisoire. Elles sont établies par périodes de quatre semaines. Treize périodes forment une année. Elles sont révisées aux comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source FranceAgriMer

Le bureau « enquêtes et données des filières » de FranceAgriMer transmet les données mensuelles issues de l'enquête mensuelle laitière concernant la fabrication de beurre cumulées en tonnes

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête annuelle laitière (EAL) et SSP consommation humaine)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet, d'une part, les données issues de l'enquête annuelle laitière indiquant le montant de la

production de beurre en tonnes et, d'autre part, les tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux recensent des données annuelles de consommation humaine de beurre, en quantité (équivalente à la consommation intérieure).

Les données sont disponibles en novembre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.5 Source Douanes en quantité

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, fromageries, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation des ménages de beurre en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources FranceAgriMer (et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

La consommation annuelle est assimilée à la fabrication de beurre à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre l'année N et N-1. L'indice d'évolution de cet agrégat entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête annuelle laitière) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

La consommation annuelle est ici assimilée à la production annuelle de beurre issue de l'enquête annuelle laitière à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre l'année N et N-1. Cet agrégat ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il prend en compte les consommations intermédiaires des industries agro-alimentaires, des collectivités et des restaurants. L'indice d'évolution de cet agrégat entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.5 Méthode de calcul d'un indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'agrégat prend en compte les consommations intermédiaires des industries agro-alimentaires, des collectivités et des restaurants. L'indice d'évolution de la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 336 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10E1F BEURRE (AUTOCONSOMMÉ)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.51B (Fabrication de beurre), code CPF 10.51.30.

La consommation des ménages représente l'ensemble du beurre et pâtes à tartiner laitières, produits et consommés directement par les ménages. Elle comprend le beurre de crème ou de sérum, en vrac ou conditionné, pasteurisé ou non, salé ou non. Elle ne comprend pas les margarines (classées en HC10D2).

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer

Le bureau « enquêtes et données des filières » de FranceAgriMer transmet les données mensuelles issues de l'enquête mensuelle laitière concernant la fabrication de beurre cumulées en tonnes, basée sur un petit échantillon.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (enquête annuelle laitière EAL)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet d'une part les données issues de l'enquête annuelle laitière indiquant le montant de la production de beurre en tonnes et d'autre part les données annuelles concernant l'autoconsommation de beurre fermier en tonnes.

Les données sont disponibles en novembre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.2 Source Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP)

La division « Agriculture » de l'Insee produit l'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) du beurre.

L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) mesure les variations des prix reçus en contrepartie des livraisons de l'agriculture. Il est fondé sur les valeurs successives d'un échantillon de transactions représentatives dont la structure correspond à une année de base (indice de Laspeyres). Il est actuellement calculé en base 2010, pour 160 postes élémentaires et 44 regroupements.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer

Cette méthode est utilisée pour le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la fabrication de beurre entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la consommation commercialisée de ce même produit.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (enquêtes laitière)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif. Elle diffère de la précédente car les données annuelles s'appuient sur un échantillon plus large que dans la méthode 3.1.

L'indice d'évolution de la production de beurre issue de l'enquête annuelle de branche entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la consommation commercialisée de ce même produit.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (autoconsommation)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de l'autoconsommation de beurre fermier entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10E1G FROMAGES (COMMERCIALISÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.51C (Fabrication de fromage), code CPF 10.51.40.

La consommation des ménages représente l'ensemble des fromages achetés par les ménages : fromages frais (petits suisses, pâtes salées, fromages en faisselle ou aromatisés), caillebotte, fromages fondus (crème de gruyère, fromages pour tartine), fromages à pâtes persillées (roquefort, bleus, gorgonzola), fromages de chèvre ou de brebis, fromages à pâtes molles (camembert, brie, coulommiers, carré de l'Est), fromages à pâtes pressées (édam, reblochon, gouda, saint-paulin, cantal, emmental, comté, beaufort, gruyère), fromages râpés ou en poudre.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

FranceAgriMer Kantar Worldpanel fournit des données sur les achats des ménages en fromages en valeur toutes taxes comprises (milliers d'euros) issues d'un panel de 12 000 ménages. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données sont livrées mensuellement dès la préparation du compte provisoire. Elles sont établies par périodes de quatre semaines. Treize périodes forment une année. Elles sont révisées aux comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source FranceAgriMer

Le bureau « enquêtes et données des filières » de FranceAgriMer transmet les données issues de l'enquête mensuelle laitière concernant la fabrication de fromages cumulées en tonnes.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.4 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête annuelle laitière, SSP consommation humaine)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet d'une part les données issues de l'enquête annuelle laitière indiquant le montant de la production de fromages en tonnes et d'autre part les extraits de tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux fournissent des données annuelles de consommation humaine de fromages, en quantité (équivalente à la consommation intérieure).

Les données sont disponibles en novembre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.5 Source Douanes en quantité

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu

d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, fromagers, etc.) ou directement auprès des producteurs..

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer Kantar Worldpanel

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice de la consommation des ménages en fromages en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources FranceAgriMer et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée pour le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution de la fabrication à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête annuelle laitière) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution de la production de fromages issue de l'enquête de branche à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.5 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (consommation humaine)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution de la consommation humaine entre les années N-1 et N est calculé.

Cet indice de quantité, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.6 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 11 039 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10E1H FROMAGES (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.51C (Fabrication de fromage), code CPF 10.51.40.

La consommation des ménages représente l'ensemble des fromages produits et consommés directement par les ménages : fromages frais (petits suisses, pâtes salées, fromages en faisselle ou aromatisés), caillebotte, fromages fondus (crème de gruyère, fromages pour tartine), fromages à pâtes persillées (roquefort, bleus, gorgonzola), fromages de chèvre ou de brebis, fromages à pâtes molles (camembert, brie, coulommiers, carré de l'Est), fromages à pâtes pressées (édam, reblochon, gouda, saint-paulin, cantal, emmental, comté, beaufort, gruyère), fromages râpés ou en poudre.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source FranceAgriMer

Le bureau « enquêtes et données des filières » de FranceAgriMer transmet les données issues de l'enquête mensuelle laitière concernant la fabrication de fromages cumulées en tonnes.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête annuelle laitière (EAL), SSP autoconsommation)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet d'une part les données issues de l'enquête annuelle de branche indiquant le montant de la production de fromages en tonnes, d'autre part les extraits de tableaux récapitulatifs sur l'industrie laitière dits « bilans ». Ces tableaux fournissent des données annuelles concernant l'autoconsommation de fromages fermiers en tonnes, données issues d'une enquête sur les utilisations du lait dans les exploitations agricoles.

Les données sont disponibles en novembre de l'année N+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.2 Source Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP)

La division « Agriculture » de l'Insee produit l'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) des fromages.

L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) mesure les variations des prix reçus en contrepartie des livraisons de l'agriculture. Il est fondé sur les valeurs successives d'un échantillon de transactions représentatives dont la structure correspond à une année de base (indice de Laspeyres). Il est actuellement calculé en base 2010, pour 160 postes élémentaires et 44 regroupements.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer

Cette méthode est utilisée pour le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la fabrication de fromages entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la consommation commercialisée de ce même produit.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (enquêtes de branche)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif. Elle diffère de la précédente car les données annuelles s'appuient sur un échantillon plus large que dans la méthode 3.1.

L'indice d'évolution de la production de fromages issue de l'enquête annuelle de branche fromages entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la consommation commercialisée de ce même produit.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (autoconsommation)

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de l'autoconsommation de fromages fermiers entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 5 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10E1I AUTRES PRODUITS LAITIERS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.51D (Fabrication d'autres produits laitiers), codes CPF 10.51.21, 10.51.22 et 10.51.51.

La consommation des ménages représente l'ensemble des laits en poudre entier ou écrémé, lait et crème concentrés ou contenant des sucres ajoutés ou d'autres édulcorants sous forme autre que solide ; le lait en poudre ou en granulés, écrémé ou entier, sucré ou non, crème de lait en poudre, laits secs écrémés ou entiers puis ré-engraissés à usage industriel. Elle ne comprend pas les laits pour nourrissons (classés en HC10H6).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source FranceAgriMer

Le bureau « enquêtes et données des filières » de FranceAgriMer transmet les données issues de l'enquête mensuelle laitière concernant la fabrication de lait en poudre, entier, demi-écrémé et écrémé, et des laits concentrés.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Douanes en quantité

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources FranceAgriMer et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée pour le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 94 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10E2 GLACES ET SORBETS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.52Z (Fabrication de glaces et sorbets), code CPF 10.52.10.

La consommation des ménages représente l'ensemble des crèmes glacées, glaces et sorbets en vrac ou en conditionnement familial (bûches, desserts glacés), bâtonnets, cônes ou autres conditionnements individuels (cassates, parfaits).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcum)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcum indiquant le montant, hors taxes, de la production commercialisée des produits relevant de la NAF 10.52Z Fabrication de glaces et sorbets réalisée sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation)

Les données annuelles sont disponibles en novembre n+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (magasins spécialisés, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 443 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10F1A FARINES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.61A (Meunerie), codes CPF 10.61.21, 10.61.22 et 10.61.23.

La consommation des ménages représente l'ensemble des farines de céréales et de légumes. Elle comprend la farine de blé dur, de blé tendre et de méteil, de riz, seigle, maïs, sarrasin etc., farines et semoules de légumes secs (pois, haricots, lentilles, etc.) et de tubercules à féculé (patates, sagou, manioc etc.) ou de fruits séchés. Elle ne comprend pas les farines et tapiocas à base de pommes de terre (classés en HC10F2).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source FranceAgriMer

FranceAgriMer publie, sur son site internet, la brochure mensuelle « Marché des céréales » les quantités de farines livrées aux conditionneurs français en « valeur farine ».

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont en principe pas révisées ensuite.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (magasins spécialisés, etc.).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice obtenu donne une information assez éloignée du concept de consommation des ménages. En effet, ces livraisons comprennent les farines utilisées par les boulangers et pâtisseries (et donc les consommations intermédiaires). En outre, les possibilités de stockage ou déstockage ne sont ici pas prises en compte.

La quantité annuelle en tonnes de farines livrées aux conditionneurs français est calculée en totalisant les quantités mensuelles. L'indice d'évolution entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le

commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 192 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10F1B RIZ

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.61B (Autres activités du travail des grains), codes CPF 10.61.11 et 10.61.12.

La consommation des ménages représente l'ensemble du riz, semi-blanchi, décortiqué ou en brisures.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2- Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcum)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcum indiquant le montant, hors taxes, de la production commercialisée des produits relevant de la NAF 10.61B Autres activités du travail des grains, réalisée sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation)

Les données annuelles sont disponibles en novembre n+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés spécialisés, etc.).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 506 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10F1C AUTRES PRODUITS ISSUS DU TRAVAIL DES GRAINS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.61B (Autres activités du travail des grains), codes CPF 10.61.31, 10.61.32 et 10.61.33.

La consommation des ménages comprend les semoules de froment (gruaux, semoules et pellets de blé), les semoules d'autres céréales (gruaux, semoules et pellets d'autres céréales), les céréales pour petits-déjeuners : les grains travaillés de céréales diverses (mondés, perlés, concassés, aplatis, etc.), germes et flocons de céréales, produits à base de céréales soufflées, grillées ou autrement transformées (« corn flakes », « popcorn » etc.). Elle comprend aussi les céréales précuites (« boulghour »).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Comité Français de la semoulerie industrielle (CFSI)

Le Comité Français de la semoulerie industrielle (CFSI) dispose des statistiques d'activité de toutes les semouleries en tonnes. Sont relevées les livraisons sur le marché intérieur desquelles sont retranchées les quantités destinées aux fabriques de pâtes alimentaires.

Les données mensuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP production)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP), fournit la production française en tonnes des barres céréalières et des céréales prêtes à consommer,.

Les données sont disponibles dès la préparation du compte provisoire.

2.5 Source Douanes en quantité

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.6 Source Prix moyen

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit le prix moyen France entière au kilogramme des pétales de maïs et de la semoule de blé dur.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire, au mois de février N+1. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.7 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés spécialisés, épiceries, etc.)

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP production (CFSI, prix moyen et douanes

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour couvrir au mieux le champ de la consommation, il faut ajouter la consommation de semoules et de céréales pour petits déjeuners et des barres céréalières pour petits déjeuners et des barres céréalières biscuits sucrés. Les quantités annuelles de livraisons de semoules sont calculées en totalisant les quantités mensuelles, diminuées de celles destinées à la transformation des pâtes alimentaires. Ces quantités sont valorisées par le prix moyen de l'année N-1.

Les quantités du marché de l'ensemble des céréales (estimées à partir de la production à laquelle on ajoute les importations et on soustrait les exportations) sont valorisées également par leur prix moyen respectif de l'année précédente.

Ensuite, les valeurs des semoules livrées et des céréales au prix de l'année précédente sont sommées.

En rapportant la valeur ainsi obtenue aux quantités de l'année N-1 pondérés par leurs prix respectifs de l'année N-1, l'indice de volume est calculé pour l'ensemble « semoules et céréales ».

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 156 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10F2 PRODUITS AMYLACÉS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.62Z (Fabrication de produits amylacés), codes CPF 10.62.11, 10.62.12, 10.62.13 et 10.62.14.

La consommation des ménages comprend les amidons de maïs, de blé, de riz, etc. et fécules de pommes de terre, manioc, etc. natifs ou transformés (dextrinisés, estérifiés, etc.), inuline, gluten, tapiocas et autres similaires en flocons ou en grains, produits de l'hydrolyse de l'amidon et des fécules tels les sirops de glucose, isoglucose, maltose, dextrose et levulose (fructose), sucres et isomères analogues, huile de germe de maïs, brute ou raffinée.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3- Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés spécialisés, épiceries, etc.).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 35 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10G1A PAIN

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie des sous-classes 10.71A (Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche), 10.71B (Cuisson de produits de boulangerie) et 10.71C (Boulangerie et boulangerie-pâtisserie), code CPF 10.71.11.

La consommation des ménages représente l'ensemble du pain frais, pain ordinaire d'origine industrielle ou artisanale, pains divers (pain complet, pain de mie, pain brioché, etc.) d'origine industrielle ou artisanale, pâtes à pain et pâtons surgelés.

Elle ne comprend pas les pains d'épices (classés en HC10G2), les pains grillés (classés en HC10G2) et le pain azyme (classé en HC10G2), ni les quiches (classées en HC10H5D) et pizzas fraîches (classées en HC10H7C) ou pizzas surgelées (classées en HC10H5D).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source FranceAgriMer

FranceAgriMer fournit dans la brochure mensuelle « Marché des céréales » les quantités de farine en valeur grain, en tonnes livrées aux boulangeries industrielles et artisanales et aux ateliers de boulangeries des grandes surfaces.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés pour le compte semi-définitif, puis ne sont plus révisés par la suite.

2.3 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP quantités utilisées)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture les quantités totales de farine utilisées pour la panification (en milliers de tonnes).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.4 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 10.71 (Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche) est sélectionné.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Surtout, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, boulangeries, etc.)

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

On considère que les quantités de farine utilisées permettent de produire une certaine quantité de pains et que le rapport entre quantités de pain produites et quantités de farine est stable.

L'indice d'évolution des quantités mensuelles (dont on fait la somme) de farine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité des différents pains produits (pain blanc, pain au seigle, baguette tradition,...), est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (quantités utilisées)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

On considère que les quantités de farine utilisées permettent de produire une certaine quantité de pains et que le rapport entre quantités de pain produites et quantités de farine est stable.

L'indice d'évolution de la quantité de farines utilisées pour la panification entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC10G1A car il intègre aussi le chiffre d'affaires des pâtisseries (HG10G1B). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 9 531 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10G1B PÂTISSERIE FRAÎCHE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.71 (Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche), code CPF 10.71.12.

La consommation des ménages représente l'ensemble des pâtisseries et viennoiseries fraîches : pâtisseries fraîches (choux à la crème, éclairs, millefeuilles, religieuses, tartes aux fruits, gaufres et crêpes fraîches, etc.), viennoiseries fraîches ou de conservation (croissants, brioches, pains au lait etc.), pâtisseries et viennoiseries surgelées ou réfrigérées, fonds de tarte, pâte à tarte, bouchées à garnir, fraîches ou surgelées, spécialités pâtisseries glacées, quiches, tartes salées, tourtes fraîches, croque-monsieur crus.

Elle ne comprend pas les gâteaux et pâtisserie de conservation (classés en HC10G2), les quiches, tartes salées, tourtes et pizza surgelées (classées en HC10H5D) et les pizzas fraîches (classées en HC10H7C).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source FranceAgriMer

FranceAgriMer publie dans la brochure mensuelle « Marché des céréales » les quantités de farine en valeur grain livrées en tonnes aux boulangeries-pâtisseries industrielles et artisanales et aux ateliers de boulangeries-pâtisseries des grandes surfaces.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils sont révisés pour le compte semi-définitif, puis ne sont plus révisés par la suite.

2.3 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffres d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 10.71 (Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche) est sélectionné.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Surtout, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, boulangeries, pâtisseries, etc.) La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

On considère que les quantités de farine utilisées permettent de produire une certaine quantité de pâtisseries et que le rapport entre quantités de pâtisseries produites et quantités de farine est stable.

L'indice d'évolution des quantités mensuelles (dont on fait la somme) de farine entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, ni les évolutions de la structure de consommation entre les différentes pâtisseries et viennoiseries, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ de l'indicateur est plus large que le poste HC10G1B car il intègre aussi le chiffre d'affaires du pain (HG10G1A). On suppose que la consommation des ménages du produit évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 5 295 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10G2 BISCUITS, BISCOTTES, PÂTISSERIES DE CONSERVATION

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.72Z (Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisserie de conservation), codes CPF 10.72.11, 10.72.12 et 10.72.19.

La consommation des ménages représente l'ensemble des biscuits, biscottes, pâtisseries de conservation. Elle comprend les biscottes (avec ou sans sel), toasts, pains ou tartines grillés ou braisés, knäckebrot, chapelure, pains extrudés, biscuits pâtisseries (petits fours, macarons, palmiers), biscuits de champagne, cuiller, boudoirs, gaufres et gaufrettes, goûters secs (sablés, galettes, palets), pain d'épices, produits apéritifs salés y compris extrudés et leurs assortiments, pâtisseries (madeleines, génoises, gâteaux roulés) et crêpes de conservation, pain azyme, hosties.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP production) et douanes en quantité provenant du SSP

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP), fournit, la production française en tonnes de la biscuiterie salée et sucrée, de la pâtisserie de conservation et de la biscotterie. Ne sont pas retenus les éléments des barres céréalières (HC10F1C) et la chapelure industrielle (servant à la consommation intermédiaire) ainsi que les douanes en quantités

Les données sont disponibles pour la préparation du compte provisoire et sont révisées pour le compte Semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP production et Douanes en quantité

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités, en ne gardant que les produits vendus sur le territoire français. Pour cela, on soustrait les exportations à la production et on ajoute les importations issues de la source Douanes en quantité transmise par le SSP.

L'agrégat issu de cette méthode ne reflète pas totalement le champ de la consommation des ménages car il intègre les consommations intermédiaires des entreprises. On suppose que la consommation des ménages évolue en quantité au même rythme que les consommations intermédiaires.

L'indice d'évolution des quantités produites est calculé pour la biscuiterie (salée et sucrée), la pâtisserie de conservation et la biscotterie dont on fait la somme et auxquelles on ajoute le solde du commerce extérieur..

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité des différents produits, ni l'évolution de la structure des produits consommés, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 4 675 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10G3 PÂTES ALIMENTAIRES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.73Z (Fabrication de pâtes alimentaires), codes CPF 10.73.11 et 10.73.12.

La consommation des ménages comprend les pâtes alimentaires non cuisinées, ni farcies, ni autrement préparées, avec ou sans œufs (nouilles, macaronis), pâtes alimentaires fraîches, couscous (semoule).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP production)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) fournit dans son bulletin mensuel de conjoncture la production en milliers de tonnes des pâtes alimentaires et du couscous.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire et servent également pour les comptes semi-définitif et définitif. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en quantité

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (production) et solde du commerce extérieur

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution de la production mensuelle (dont on fait la somme) des pâtes alimentaires et du couscous à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre l'évolution de la qualité des différents produits, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 222 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10H1 SUCRE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.81Z (Fabrication de sucre), codes CPF 10.81.11, 10.81.12 et 10.81.13.

La consommation des ménages comprend le sucre de canne ou de betterave brut, sucre blanc ou roux, cristallisé ou en morceaux et sucre semoule, sucre de canne ou de betterave raffiné, contenant des arômes ou des colorants, sucre glace, sucre et sirop d'érable, mélasses.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Syndicat national des fabricants de sucre (SNFS)

Le Syndicat national des fabricants de sucre (SNFC) fournit annuellement la consommation directe de sucre, c'est-à-dire la quantité de sucre sous toutes ses formes consommée par les ménages, sur le champ de la France entière (que le sucre soit fabriqué en France ou importé) en tonnes.

Les chiffres sont disponibles en octobre N+1 pour la préparation du compte semi-définitif. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SNFS

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation directe (i.e. la quantité utilisée par les ménages) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité des différents produits (sucres blancs, roux,..., en poudre, en morceaux...) est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 536 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10H2 CACAO, CHOCOLAT ET PRODUITS DE CONFISERIE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.82Z (Fabrication de cacao, chocolat et produits de confiserie), codes CPF 10.82.11, 10.82.12, 10.82.13, 10.82.14, 10.82.21, 10.82.22, 10.82.23, 10.82.24 et 10.82.30.

La consommation des ménages représente le cacao en masse, dégraissé ou non, le beurre de cacao, le cacao en poudre sucré et non sucré, les préparations à base de chocolat, le chocolat en tablettes et en bâtons, le chocolat de couverture, les articles de confiserie à base de chocolat, fourrés ou non, les pâtes à tartiner à base de cacao, les confiseries diverses et les fruits confits. Le chocolat de couverture, les confiseries et chocolats à la liqueur, les chocolats blancs et les marrons glacés en font également partie.

Elle ne comprend pas les petits déjeuners en poudre ou en granulés aromatisés au chocolat (classés en HC10H7F), les laits aromatisés au chocolat (classés en HC11Z7B), les fruits à l'eau de vie (classés en HC11Z1A), les pâtes de fruits (classées en HC10C3D) et les fruits secs (classés en HC10C3E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP production) et douanes en quantité provenant du SSP

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP), fournit, la production française en tonnes du cacao, du chocolat et des produits de confiserie. ainsi que les douanes en quantités

Les données sont disponibles pour la préparation du compte provisoire et sont révisées pour le compte Semi-définitif et définitif.

2.3 Source Douanes en quantité

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par

les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration du compte provisoire, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée).

24 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3- Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP production et Douanes en quantité

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités, en ne gardant que les produits vendus sur le territoire français. Pour cela, on soustrait les exportations à la production et on ajoute les importations issues de la source Douanes en quantité transmise par le SSP.

L'agrégat issu de cette méthode ne reflète pas totalement le champ de la consommation des ménages car il intègre les consommations intermédiaires des entreprises. On suppose que la consommation des ménages évolue en quantité au même rythme que les consommations intermédiaires.

L'indice d'évolution des quantités produites est calculé le chocolat et les produits de confiserie dont on fait la somme et auxquelles on ajoute le solde du commerce extérieur..

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité des différents produits, ni l'évolution de la structure des produits consommés, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 8 084 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10H3 TRANSFORMATION DU THÉ ET DU CAFÉ

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.83Z (Transformation du thé et du café), codes CPF 10.83.11, 10.83.12, 10.83.13, 10.83.14 et 10.83.15.

La consommation des ménages représente les cafés et les thés transformés. Elle comprend le café torréfié en grain ou moulu, le café décaféiné même non torréfié, le café soluble, les extraits et essences de café, la chicorée torréfiée, les extraits de chicorée, les autres substituts, mélanges de café et de chicorée, coques et pellicules de café, le thé noir (fermenté) ou le thé vert (non fermenté) conditionné pour la vente au détail, extraits, essences concentrées et préparations à base de thé ou de maté, les infusions et tisanes conditionnées pour la vente au détail.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcou)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcou indiquant le montant, hors taxes, de la production commercialisée des produits relevant de la NAF 10.83Z Transformation du thé et du café, réalisée sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation)

Les données annuelles sont disponibles en novembre n+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 3 422 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10H4A SEL ALIMENTAIRE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.84Z (Fabrication de condiments et assaisonnements), code CPF 10.84.30.

La consommation des ménages comprend le sel destiné à l'alimentation humaine.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Comité des Salines de France

Le Comité des Salines de France fournit annuellement dans son rapport d'activité, les livraisons (y compris les importations) de sel pour la consommation humaine en petits conditionnements en kilotonnes.

Les chiffres sont disponibles en août N+2 pour le compte définitif.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Comité des Salines de France

Cette méthode est utilisée pour le compte définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les consommations intermédiaires des entreprises de sel alimentaire en petits conditionnements. On suppose que consommation des ménages et consommation intermédiaire des entreprises évoluent de concert.

L'indice d'évolution des quantités livrées de sel français pour la consommation humaine en petit conditionnement entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité des différents sels, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 105 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10H4B AUTRES CONDIMENTS ET ASSAISONNEMENTS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.84Z (Fabrication de condiments et assaisonnements), codes CPF 10.84.11, 10.84.12, 10.84.21, 10.84.22 et 10.84.23.

La consommation des ménages représente les vinaigres, les sauces, les mélanges de condiments, les farines de moutardes préparées, les épices préparées.

Elle comprend les vinaigres, les sauces préparées au soja ou à la tomate (ketchup, bolognaise...), les sauces émulsionnées (mayonnaise, sauce salade, etc.), les sauces cuisinées (béarnaises, sauce mère...), les sauces vinaigrettes, les farines de moutardes préparées, le poivre préparé, les piments et poivrons séchés préparés, les autres épices préparées (vanille, cannelle, girofle, muscade, coriandre, cumin, genièvre, safran, curry), les herbes préparées (thym, serpolet...).

Elle ne comprend pas les olives préparées, les cornichons et les légumes condimentaires comme les câpres ou les petits oignons blancs au vinaigre (classés en HC10C3C).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcop)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcop indiquant le montant, hors taxes, de la production commercialisée des produits relevant de la NAF 10.84Z Fabrication de condiments et assaisonnements, réalisée sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation)

Les données annuelles sont disponibles en novembre n+1 pour le compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcop) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2 149 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10H5A PLATS PRÉPARÉS À BASE DE VIANDE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.85Z (Fabrication de plats préparés), code CPF 10.85.11.

La consommation des ménages représente les plats préparés à base de viandes, d'abats ou de sang.

Elle comprend les préparations à base de viande ou d'abats telles que le hachis parmentier, le bœuf bourguignon, le petit salé aux lentilles, le cassoulet, la choucroute garnie, l'émincé de volaille, etc., les quiches, tartes, tourtes, feuilletés, crêpes avec garniture à base de viandes. Elle comprend aussi les viandes panées cuites (nuggets, cordons bleus), charcuteries pâtisseries avec garniture à base de viande (croissant au jambon, saucisson brioché, salades composées appertisées à base de jambon).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcum)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcum) indiquant le montant des ventes des plats préparés à base de viande (code 10 85 11 00) de la production réalisées sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation) en valeur hors taxes (en milliers d'euros).

Les chiffres annuels sont disponibles dès la préparation du compte semi-définitif. Ils ne sont pas révisés ensuite

Les chiffres annuels sont disponibles dès la préparation du compte semi-définitif. Ils ne sont pas révisés ensuite

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, bouchers, traiteurs, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs. De plus, pour cette série, l'indice retenu ne couvre pas exactement la consommation des ménages du HC10H5A car la ventilation entre les plats préparés à base de viande (HC10H5A), de poisson (HC10H5B) ou les autres (HC10H5D) n'est pas toujours facile à effectuer par manque de précision.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif

A partir des ventes annuelles des plats préparés à base de viandes en valeur hors taxes (en millier d'euros, un indice d'évolution entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 619 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10H5B PLATS PRÉPARÉS À BASE DE POISSONS ET DE PRODUITS DE LA MER

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.85Z (Fabrication de plats préparés), code CPF 10.85.12.

La consommation des ménages représente les plats préparés à base de poissons, de crustacés et de mollusques.

Elle comprend les préparations à base de poissons, crustacés ou mollusques telles que poisson en sauce, paëlla, brandade, coquilles de poisson et fruits de mer, quiches, tartes, tourtes, feuilletés, crêpes avec garniture à base de poissons, crustacés ou mollusques. Elle comprend aussi les salades composées appertisées à base de thon.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcom)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcom) indiquant le montant des ventes plats préparés à base de poissons (code 10 85 12 00) de la production réalisées sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation) en valeur hors taxes (en milliers d'euros).

Les chiffres annuels sont disponibles dès la préparation du compte semi-définitif. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, poissonniers, traiteurs, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs. De plus, pour cette série, l'indice retenu ne couvre pas exactement la consommation des ménages du HC10H5B car la ventilation entre les plats préparés à base de viande (HC10H5A), de poisson (HC10H5B) ou les autres (HC10H5D) n'est pas toujours facile à effectuer.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

A partir des ventes annuelles des plats préparés à base de poissons en valeur hors taxes (en millier d'euros, un indice d'évolution entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 248 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10H5C PLATS PRÉPARÉS À BASE DE PÂTES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.85Z (Fabrication de plats préparés), code CPF 10.85.14.

La consommation des ménages représente les plats préparés à base de pâtes. Elle comprend les pâtes alimentaires farcies telles que raviolis, pâtes bolognaises etc., pâtes alimentaires cuisinées telles que gratin de pâtes au jambon, les couscous garnis. Elle ne comprend pas le couscous semoule, les pâtes avec ou sans œuf (classés en HC10G3).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcom)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcom) indiquant le montant des ventes de plats préparés à base de pâtes (codes 10 85 14 10 et 10 85 14 30) de la production réalisées sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation) en valeur hors taxes (en milliers d'euros).

Les chiffres annuels sont disponibles dès la préparation du compte semi-définitif. Ils ne sont pas révisés ensuite

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, traiteurs, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

A partir des ventes annuelles des plats préparés à base de pâtes en valeur hors taxes (en millier d'euros, un indice d'évolution entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 411 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10H5D AUTRES PLATS PRÉPARÉS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.85Z (Fabrication de plats préparés), codes CPF 10.85.13 et 10.85.19.

La consommation des ménages représente les plats préparés à base de légumes et les autres plats préparés (y compris les pizzas surgelées).

Elle comprend les préparations à base de légumes (y compris pommes de terre) telles que gratin dauphinois, piperade, gratins de légumes, poêlées, semoule avec légumes pour couscous etc., quiches, tartes, tourtes, feuilletés, crêpes avec garniture à base de légumes. Elle comprend aussi les nems et les rouleaux de printemps, les plats préparés à base de fruits. Elle comprend également les pizzas surgelées cuites, les quiches, tartes, tourtes, feuilletés, crêpes avec garniture à base de fromage, les plats préparés à base d'œufs, croque-monsieur surgelés cuits.

Elle ne comprend pas les pizzas fraîches (classées en HC10H7C).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcom)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcom) indiquant le montant des ventes des autres plats préparés (codes 10 85 13 00 et 10 85 19 00) de la production réalisées sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation) en valeur hors taxes (en milliers d'euros).

Les chiffres annuels sont disponibles dès la préparation du compte semi-définitif. Ils ne sont pas révisés ensuite

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, traiteurs, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs. De plus, pour cette série, l'indice retenu ne couvre pas exactement la consommation des ménages du HC10H5B car la ventilation entre les plats préparés à base de viande (HC10H5A), de poisson (HC10H5B) ou les autres (HC10H5D) n'est pas toujours facile à effectuer.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

A partir des ventes annuelles des autres plats préparés en valeur hors taxes (en millier d'euros, un indice d'évolution entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2 401 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10H6 ALIMENTS HOMOGÉNÉS ET DIÉTÉTIQUES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.86Z (Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques), code CPF 10.86.10.

La consommation des ménages représente les aliments homogénéisés et diététiques, les farines et préparations déshydratées adaptées à l'enfant, les laits pour nourrissons, les préparations homogénéisées adaptées à l'enfant à base de fruits, légumes, viandes, etc. (petits pots), les autres préparations alimentaires homogénéisées ou diététiques.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Syndicat des aliments de l'enfance

Le syndicat des aliments de l'enfance fournit des données annuelles de ventes en France des entreprises du secteur (fabrications + importations – exportations) en valeur hors taxes en milliers d'euros.

Les chiffres sont disponibles en mars N+2 pour la préparation du compte définitif.

2.3 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcom)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcom) indiquant le montant des ventes des aliments homogénéisés et diététiques relevant de la NAF 10.86Z Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques (codes 10.86.10) de la production réalisées sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation) en valeur hors taxes (en milliers d'euros).

2.4 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par

les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (magasins spécialisés, etc.), les pharmacies et les parapharmacies.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Syndicat des aliments de l'enfance

Cette méthode est utilisée pour le compte définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre également les consommations intermédiaires des entreprises comme celles des cliniques et hôpitaux pour les laits maternisés pour les nourrissons, mais exclut les aliments diététiques.

L'indice d'évolution en valeur hors taxes des ventes des aliments pour enfants entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcop) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 607 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10H7A SOUPES ET POTAGES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.89Z (Fabrication d'autres produits alimentaires non compris ailleurs), code CPF 10.89.11.

La consommation des ménages représente les soupes, les potages et les bouillons en conserves, en sachets ou surgelés, y compris les soupes de poissons. Elle regroupe la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des administrations publiques (APU). Cette dernière correspond aux substituts de repas remboursés par la Sécurité sociale (y compris couverture médicale universelle et aide médicale d'État).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcom)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcom) indiquant le montant des ventes de soupes et potages de la production réalisée sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation) en valeur hors taxes (en milliers d'euros).

Les données annuelles sont disponibles en novembre N+1 au moment du compte semi-définitif. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Compte de la santé

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé fournit des données en valeur toutes taxes comprises de la dépense individualisable des administrations publiques des substituts de repas, données établies à partir du compte satellite de la santé.

La Drees mobilise plusieurs sources pour établir le compte satellite de la santé : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) pour établir la dépense remboursée, la dépense remboursable et les dépassements, par type de soins et par lieu d'exécution ; l'Insee pour la production non marchande en santé du secteur public hospitalier et les paiements partiels au secteur public hospitalier ; la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour le compte des hôpitaux publics et privés à but non lucratif ; la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) les comptes de la Sécurité sociale et enfin des syndicats professionnels concernant les médicaments et les cures thermales.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte. Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source Compte de la santé pour la dépense individualisable des administrations publiques

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la dépense de consommation individualisable des administrations publiques en substituts de repas en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est obtenu en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen pour la dépense de consommation

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (magasins spécialisés, etc.)

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) en valeur et solde du commerce extérieur pour la dépense de consommation

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il intègre également les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution des ventes annuelles en valeur hors taxes des soupes et potages auxquelles on ajoute les importations et on soustrait les exportations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif. L'indice d'évolution des prix est mobilisé pour la dépense de consommation des ménages et la dépense individualisable des administrations publiques.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

Le responsable secteur-produit du département des « Synthèses sectorielles » peut également remettre en cause l'estimation de la dépense de consommation par la section « Consommation des ménages » et en proposer une autre en adéquation avec l'équilibre ressources-emplois (ERE).

En revanche, la dépense individualisable des administrations publiques n'est pas arbitrage par le responsable secteur-produit. Toutefois, la confrontation des données de la DREES sur l'ensemble des biens et services de santé et celles fournies par la DGFIP sur le même champ peut donner lieu à un ajustement, par la DREES, de la dépense individualisable des APU en HC10H7A.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 018 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014 dont 713 millions de dépense de consommation finale des ménages et 305 millions d'euros de dépense individualisable des administrations publiques (APU).

Il n'y a pas de dépense individualisable des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10H7B SANDWICHES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.89Z (Fabrication d'autres produits alimentaires non compris ailleurs), partie du code CPF 10.89.19.

La consommation des ménages représente les aliments préparés périssables tels que les sandwiches.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 10.89Z est sélectionné.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, magasins spécialisés, etc.)

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ des produits suivis à travers le CA3 est plus large que celui du poste comme les soupes et potages, les pizzas, les levures, les sucrettes... On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 854 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10H7C PIZZAS FRAÎCHES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.89Z (Fabrication d'autres produits alimentaires non compris ailleurs), partie du code CPF 10.89.19.

La consommation des ménages représente les produits alimentaires divers non compris ailleurs, les aliments préparés périssables tels que les pizzas fraîches (non cuites). Elle ne comprend pas les pizzas surgelées (classées en HC10H5D).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie (CA3)

La section « Indices de chiffre d'affaires » de la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » (ICA) de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises) fournit les indices de chiffre d'affaires.

Les indices CA3 sont des indices mensuels de chiffre d'affaires bruts en valeur hors taxes, déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2. Ils sont calculés à partir des bordereaux de TVA dits CA3, destinés aux services fiscaux et établis par les entreprises assujetties.

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ces indices sont révisés (rarement entre le compte semi-définitif et le compte définitif).

Le CA3 pour le code NAF 10.89Z est sélectionné.

3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, traiteurs, etc.).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source CA3

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice CA3 retenu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, mais également par exemple les consommations intermédiaires des entreprises et les exportations et ne prend pas en compte les importations du produit. Par ailleurs, le champ des produits suivis à travers le CA3 est plus large que celui du poste : il comprend par exemple les soupes et potages, les pizzas, les levures, les sucrettes... On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que l'indice CA3.

L'indice annuel des CA3 est calculé en faisant la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 284 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10H7D ÉDULCORANTS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.89Z (Fabrication d'autres produits alimentaires non compris ailleurs), partie du code CPF 10.89.19.

La consommation des ménages représente les produits alimentaires divers non compris ailleurs, sucrées et succédanés de sucre à base d'édulcorants.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (épiceries, etc.).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 91 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10H7E COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.89Z (Fabrication d'autres produits alimentaires non compris ailleurs), partie du code CPF 10.89.19.

La consommation des ménages représente les compléments alimentaires à usage non médicamenteux, tels que les gélules minceur, pour le bronzage, contre le stress... Elle ne comprend pas les vitamines (classées en HC21Z2A).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Syndicat de la diététique et des compléments alimentaires (SDCA)

Le Syndicat de la diététique et des compléments alimentaires (SDCA) publie sur son site internet les résultats annuels du marché des compléments alimentaires, tous circuits de distribution auprès des ménages, en millions d'euros hors taxes.

Les données sont disponibles pour la préparation du compte semi-définitif. Elles sont révisées pour le compte définitif. Pour le compte provisoire, seule l'évolution est disponible.

2.2 Source Indice des prix à la production de l'industrie (IPP Industrie)

La division « Indices des prix à la production » (Direction des Statistiques d'Entreprises) de l'Insee fournit l'indice de prix à la production dans l'industrie. Cet indice est mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

Les indices de prix à la production (IPP) de l'industrie pour le marché français mesurent l'évolution des prix de transaction, hors TVA, de biens issus des activités de l'industrie et vendus sur le marché français. Ils sont ainsi évalués selon le concept des prix de base (hors TVA, hors impôts sur les produits, subventions sur les produits non déduites), conformément au règlement européen. Ils sont déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

L'IPP retenu est celui des préparations pharmaceutiques.

Les indices de prix à la production de l'industrie sont des indices mensuels (dont on calcule la moyenne annuelle) et disponibles avant chaque compte, pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ces indices sont révisés entre le compte provisoire et le compte semi-définitif. Ensuite, ils ne sont pas révisés pour le compte définitif.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SDCA

Cette méthode est utilisée uniquement pour le compte provisoire.

L'évolution des ventes de compléments alimentaires en valeur toutes taxes comprises entre les années N-1 et N est fourni par le Syndicat de la diététique et des compléments alimentaires. En l'absence d'autres informations, cette évolution en valeur est reprise.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur hors taxes par l'indice d'évolution des prix à la production (qui est lui-même hors taxes).

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SDCA

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des ventes de compléments alimentaires en valeur hors taxes entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur TTC par l'indice d'évolution des prix à la production (qui est lui-même hors taxes).

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPP Industrie

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur les compléments alimentaires, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production des préparations pharmaceutiques.

L'indice annuel des prix à la production est calculé à partir de la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution des prix à la production correspond au rapport entre l'indice annuel de l'année N et celui de l'année N-1.

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 461 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10H7F AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES DIVERS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 10.89Z (Fabrication d'autres produits alimentaires non compris ailleurs), partie des codes CPF 10.89.13 et 10.89.19.

La consommation des ménages représente les autres produits alimentaires divers non compris ailleurs, tels que les poudres à lever, les desserts lactés de conservation, gâteaux de riz, préparations pour entremets, levures de boulanger, poudres à lever. Elle comprend aussi les préparations pour les desserts, glaces, sorbets, gelées, mousses et crèmes diverses, les petits déjeuners en poudre ou en granulés aromatisés (chocolat, vanille...) et les succédanés de lait d'origine végétale.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP production) et douanes en quantité fournit par le SSP

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP), fournit la production française en tonnes pour les entremets à préparer et les petits déjeuners., ainsi que le montant des douanes en quantités

Les données sont disponibles pour la préparation du compte provisoire et sont révisées pour le compte Semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, magasins spécialisés, etc.).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP et Douanes en quantité

Cette méthode est utilisée pour le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages, car il ne prend pas en compte les ventes de succédanés de lait d'origine végétale, mais intègre les achats par des entreprises (soit des consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution de la production des entremets à préparer et des petits déjeuners à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité des différents produits, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 982 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC10K2 ALIMENTS POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 10.92Z (Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie), code CPF 10.92.10.

La consommation des ménages représente les aliments pour chiens et chats, conditionnés pour la vente au détail.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcou)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcou) indiquant le montant des ventes des aliments pour animaux de compagnie relevant de la NAF 10.92Z Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie (codes 10.92.10) de la production réalisées sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation) en valeur hors taxes (en milliers d'euros).

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur hors taxes pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (magasins spécialisés, vétérinaires, etc.)

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires).

L'indice d'évolution en valeur hors taxes de la production à laquelle on soustrait les exportations et on ajoute les importations entre les années N-1 et N est calculé

L'indice de volume est obtenu en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2 590 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

11 - LA CONSOMMATION EN BOISSONS

HC11Z1A EAUX DE VIE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 11.01Z (Production de boissons alcooliques distillées), partie du code CPF 11.01.10.

La consommation des ménages représente les boissons alcoolisées distillées, les eaux de vie de raisin ou de marc (cognac, armagnac...), de grains (whisky, genièvre...), de canne (rhum, tafia ...), de fruits ou légumes (vodka...).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) transmet les montants des droits de consommation (ou droits d'accise sur les alcools), exprimés en euros par hectolitre d'alcool pur, ainsi que les recettes fiscales en milliers d'euros. Ces données annuelles concernent le rhum des DOM et l'ensemble des autres alcools (dont whiskies et crème de cassis) ainsi que les bouilleurs de cru ; la taxation étant proportionnelle à la quantité d'alcool pur.

Les données sont disponibles en février N+1 dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, cavistes, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source DGDDI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les consommations intermédiaires des entreprises. On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

Pour chacun des types d'alcools taxés différemment selon leur teneur en alcool, la consommation en hectolitres d'alcool pur sur le territoire français est calculée en divisant les recettes fiscales par les droits de consommation.

L'indice d'évolution de cette consommation entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les changements de structure de consommation entre produits, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 5 085 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC11Z1B LIQUEURS ET APÉRITIFS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 11.01Z (Production de boissons alcooliques distillées), partie du code CPF 11.01.10.

La consommation des ménages comprend les liqueurs et apéritifs, les liqueurs digestives, les spiritueux anisés consommés à l'eau et autres apéritifs à base d'alcool.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), transmet le montant des droits de consommation (ou droits d'accise sur les alcools) exprimés en euros par hectolitre ainsi que les recettes fiscales en milliers d'euros. Ces données annuelles concernent les autres produits intermédiaires relevant de l'article 402 bis B du code général des impôts, c'est-à-dire les apéritifs comme les liqueurs digestives, les spiritueux anisés.

Les données sont disponibles en février N+1 dès la préparation du compte provisoire. Elles ne sont pas révisées ensuite.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, cavistes, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source DGDDI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les consommations intermédiaires des entreprises. On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

La consommation en hectolitres des liqueurs et apéritifs est calculée en divisant les recettes fiscales par les montants des droits de consommation de ce type de boisson.

L'indice d'évolution de cette consommation en hectolitres entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les changements de structure de consommation entre produits, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2 065 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC11Z2A CHAMPAGNES ET MOUSSEUX

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 11.02A (Fabrication de vins effervescents), code CPF 11.02.11.

La consommation des ménages comprend les champagnes et les vins mousseux naturels.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP livraisons)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) publie dans son bulletin de conjoncture les données mensuelles de livraisons du comité interprofessionnel du vin de champagne en milliers de bouteilles pour le marché intérieur.

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) transmet le montant des droits de consommation (ou droits d'accise sur les alcools) exprimés en euros par hectolitre ainsi que les recettes fiscales en milliers d'euros. Les données annuelles concernent les vins mousseux (y compris champagnes).

Les chiffres sont disponibles en février N+1 dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, cavistes, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (livraisons)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu est déterminé à partir des livraisons sur le marché intérieur. Il comprend donc les stocks et les consommations intermédiaires des entreprises (exemple restaurants). On suppose que la consommation des ménages évolue au même rythme que les consommations intermédiaires.

Cette méthode suppose également que la contenance moyenne d'une bouteille est stable chaque année (autour de 75 centilitres).

L'indice d'évolution des livraisons entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité comme les changements de structure de consommation entre les différents produits, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source DGDDI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires). On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

La consommation en hectolitres de vins mousseux (y compris champagne) est calculée en divisant les recettes fiscales par les droits de consommation de ce type de boisson.

L'indice d'évolution de cette consommation en hectolitres entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, comme les changements de structure entre les différents produits, est assimilé à un indice de volume.

3.4 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2 195 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC11Z2B VINS DE CONSOMMATION COURANTE (VCC)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 11.02B (Vinification), partie du code CPF 11.02.12.

La consommation des ménages comprend les vins de raisins frais, de consommation courante ou vins de table, rouges, rosés ou blancs n'ayant droit à aucune appellation particulière. Elle ne comprend pas les vins mousseux, les vins destinés à la transformation d'eau de vie, de vinaigre, d'alcool, de vermouth... Elle comprend aussi les moûts de raisins destinés à la fabrication du vin.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) transmet le montant des droits de consommation (ou droits d'accise sur les alcools) exprimés en euros par hectolitre ainsi que les recettes fiscales en milliers d'euros. Les données annuelles concernent les vins tranquilles qui comprennent les vins de qualité produits dans des régions déterminées (VQPRD) et les vins de table ou vins de consommation courante (VCC).

Les chiffres sont disponibles en février N+1 dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) publie dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, les quantités de vins de consommation courante soumises au droit de circulation par campagne viticole.

Ils servent au calcul du partage entre les vins de consommation courante (VCC) et les vins d'appellation d'origine contrôlée et de qualité supérieure (VQPRD).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source FranceAgriMer

Le bureau « enquêtes et données des filières vins » de FranceAgriMer fournit les ventes annuelles en hypermarchés et supermarchés des vins de consommation courante par couleur, en milliers d'hectolitres et en valeur toutes taxes comprises.

Les chiffres sont disponibles en août N+1 pour la préparation du compte semi-définitif. Ils sont révisés ensuite pour le compte définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources DGDDI et SSP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires). On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

La consommation en hectolitres de vins tranquilles sur le territoire français est calculée en divisant les recettes fiscales par les montants de droits de consommation des vins.

Les recettes fiscales correspondent aux recettes fiscales en valeur sur le territoire français (source DGDDI) majorées des recettes fiscales liées aux importations de vins. Celles-ci correspondent aux recettes fiscales liées aux importations de l'ensemble « vins, champagnes et cidre, poirés, hydromel » (DGDDI) multipliées par la part des quantités importées de vins dans l'ensemble « vins, champagnes et cidre, poirés, hydromel » (source BeaXnet).

La consommation en vin de consommation courante correspond à cette consommation en vins tranquilles en hectolitres multipliée par la part des vins de consommation courante issue du SSP.

L'indice d'évolution de la consommation totale en hectolitres de vins de consommation courante entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité des différents vins de consommation courante, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car les données ne couvrent pas l'intégralité des points de vente, mais seulement les moyennes et grandes surfaces, les cavistes en sont exclus.

L'indice d'évolution des ventes en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 1 769 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC11Z2C VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE ET DE QUALITÉ SUPÉRIEURE (VAOC)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 11.02B (Vinification), partie du code CPF 11.02.12.

La consommation des ménages comprend les vins de raisins frais, de consommation courante ou vins de table, rouges, rosés ou blancs ayant droit à une appellation particulière. Elle ne comprend pas les vins mousseux, les vins destinés à la transformation d'eau de vie, de vinaigre, d'alcool, de vermouth... Elle ne comprend pas non plus les moûts de raisins destinés à la fabrication du vin.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) transmet le montant des droits de consommation (ou droits d'accise sur les alcools) exprimés en euros par hectolitre ainsi que les recettes fiscales en milliers d'euros. Les données annuelles concernent les vins tranquilles qui comprennent les vins de qualité produits dans des régions déterminées (VQPRD) et les vins de table ou vins de consommation courante (VCC).

Les chiffres sont disponibles en février N+1 dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) publie dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, les quantités de vins d'appellation d'origine contrôlée et de qualité supérieure (VQPRD) soumises au droit de circulation par campagne viticole.

Ils servent au calcul du partage entre les vins de consommation courante (VCC) et les vins d'appellation d'origine contrôlée et de qualité supérieure (VQPRD).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source FranceAgriMer

Le bureau « enquêtes et données des filières vins » de FranceAgriMer fournit les ventes annuelles en hypermarchés et supermarchés des vins VQPRD par couleur, en milliers d'hectolitres et en valeur toutes taxes comprises.

Les chiffres sont disponibles en août N+1 pour la préparation du compte semi-définitif. Ils sont révisés ensuite pour le compte définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources DGDDI et SSP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires). On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

La consommation en hectolitres de vins tranquilles sur le territoire français est calculée en divisant les recettes fiscales par les droits de consommation des vins.

Les recettes fiscales correspondent aux recettes fiscales en valeur sur le territoire français (source DGDDI) majorées des recettes fiscales liées aux importations de vins. Celles-ci correspondent aux recettes fiscales liées aux importations de l'ensemble « vins, champagnes et cidre, poirés, hydromel » (DGDDI) multipliées par la part des quantités importées de vins dans l'ensemble « vins, champagnes et cidre, poirés, hydromel » (source BeaXnet).

La consommation en vin d'appellation d'origine contrôlée ou de qualité supérieure correspond à cette consommation en vins tranquilles en hectolitres multipliée par la part des vins VQPRD issue du SSP.

L'indice d'évolution de la consommation de vins VQPRD en hectolitres entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité des différents produits, est assimilé à un indice de volume.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source FranceAgriMer valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car les données ne couvrent pas l'intégralité des points de vente, mais seulement les moyennes et grandes surfaces, les cavistes en sont exclus.

L'indice d'évolution des ventes en valeur entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en rapportant cet indice de valeur à l'indice d'évolution des prix.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 4 585 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC11Z2D VINS DOUX NATURELS

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 11.02B (Vinification), partie du code CPF 11.02.12.

La consommation des ménages comprend les vins de raisins frais, à l'exclusion des vins mousseux, moûts de raisins. Elle comprend aussi les apéritifs à base de vin y compris vins de liqueurs tels que le porto et le pineau.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) transmet le montant des droits de consommation (ou droits d'accise sur les alcools) exprimés en euros par hectolitre ainsi que les recettes fiscales en milliers d'euros. Les données annuelles concernent les vins doux naturels (VDN).

Les chiffres sont disponibles en février N+1 dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, cavistes, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source DGDDI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires). On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

La consommation en hectolitres de vin doux naturel sur le territoire français est calculée en divisant les recettes fiscales par les droits de consommation de ce type de boisson.

L'indice d'évolution de cette consommation en hectolitres entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, comme les changements de structure entre les différents produits, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 172 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC11Z2E VINS, CHAMPAGNES ET MOUSSEUX (AUTOCONSOMMÉS)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 aux 11.02A (Fabrication de vins effervescents) et 11.02B (Vinification), codes CPF 11.02.11 et 11.02.12.

La consommation des ménages correspond aux champagnes, vins mousseux et crémants, vins fabriqués à partir de raisin de cuve, de moût de raisin concentré, vins doux naturels et vins de liqueur, produits et consommés directement par les ménages.

Ce poste appartient à l'autoconsommation des vins, champagnes et mousseux.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) transmet le montant des droits de consommation (ou droits d'accise sur les alcools) exprimés en euros par hectolitre ainsi que les recettes fiscales en milliers d'euros. Les données annuelles concernent les vins doux naturels, les vins fermentés, les vins mousseux et les vins tranquilles (VAOC et VDT) ; la taxation étant proportionnelle à la quantité d'alcool pur.

Les chiffres sont disponibles en février N+1 dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) publie dans son bulletin mensuel de conjoncture Agreste, les quantités de vins d'appellation d'origine contrôlée et de qualité supérieure (VQPRD) soumises au droit de circulation par campagne viticole ainsi que les quantités de vins de consommation courante (VCC).

Les chiffres sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.2 Source Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP)

La division « Agriculture » de l'Insee produit l'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) des vins (code 001663836)

L'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) mesure les variations des prix reçus en contrepartie des livraisons de l'agriculture. Il est fondé sur les valeurs successives d'un échantillon de transactions représentatives dont la structure correspond à une année de base (indice de Laspeyres). Il est actuellement calculé en base 2010, pour 160 postes élémentaires et 44 regroupements.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source DGDDI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Pour chaque type de vin, la consommation totale en hectolitres sur le territoire français est calculée en divisant les recettes fiscales par les droits de consommation des différents vins.

L'indice d'évolution de cette consommation en hectolitres entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la consommation commercialisée de ce même produit.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution de la consommation en hectolitres des vins de qualité produits dans des régions déterminées (VQPRD), des vins de table et des vins de consommation courante (VCC) entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité des différents produits, est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production de ce même produit.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPPAP

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production agricole du même produit.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 209 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC11Z3A CIDRE (COMMERCIALISÉ)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 11.03Z (Fabrication de cidre et de vins de fruits), code CPF 11.03.10.

La consommation des ménages comprend les autres boissons fermentées, les mélanges de boissons alcoolisées, les cidres, les poirés, l'hydromel, le saké, les « vins » de fruits (de palme, de figes...), « les bières » autres que de malt (de gingembre, de mil...), achetés par les ménages.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) transmet le montant des droits de consommation (ou droits d'accise sur les alcools) exprimés en euros par hectolitre ainsi que les recettes fiscales en milliers d'euros. Les données annuelles concernent les cidres, poirés et l'hydromel.

Les chiffres sont disponibles en février N+1 dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en quantité

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations en quantité pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, cavistes, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources DGDDI et douanes en quantité

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires). On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

La consommation totale en hectolitres de cidres, poirés et hydromel est calculée en divisant les recettes fiscales totales par les droits de consommation de ce type de boisson.

Les recettes fiscales correspondent aux recettes fiscales en valeur sur le territoire français (source DGDDI) majorées des recettes fiscales liées aux importations du produit. Celles-ci correspondent aux recettes fiscales liées aux importations de l'ensemble « vins, champagnes et cidre, poirés, hydromel » (DGDDI)

multipliées par la part des quantités importées de « cidre, poirés, hydromel » dans l'ensemble « vins, champagnes et cidre, poirés, hydromel » (source BeaXnet).

L'indice d'évolution de la consommation totale en hectolitres de cidres, poirés et hydromel entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 164 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC11Z3B CIDRE (AUTOCONSOMMÉ)

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 11.03Z (Fabrication de cidre et de vins de fruits), code CPF 11.03.10.

La consommation des ménages comprend les autres boissons fermentées, les mélanges de boissons alcoolisées, les cidres, les poirés, l'hydromel, le saké, les « vins » de fruits (de palme, de figues...), « les bières » autres que de malt (de gingembre, de mil...), produits et consommés directement par les ménages.

Ce poste appartient à l'autoconsommation.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP SAA)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données de la statistique agricole annuelle (SAA) concernant la production récoltée des pommes à cidre en tonnes.

Les données annuelles sont disponibles dès la préparation du compte provisoire. Elles sont révisées à chacun des comptes semi-définitif et définitif.

2.2 Source Indice des prix à la production de l'industrie (IPP Industrie)

La division « Indices des prix à la production » (Direction des Statistiques d'Entreprises) de l'Insee fournit l'indice de prix à la production dans l'industrie. Cet indice est mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

Les indices de prix à la production (IPP) de l'industrie pour le marché français mesurent l'évolution des prix de transaction, hors TVA, de biens issus des activités de l'industrie et vendus sur le marché français. Ils sont ainsi évalués selon le concept des prix de base (hors TVA, hors impôts sur les produits, subventions sur les produits non déduites), conformément au règlement européen. Ils sont déclinés selon les niveaux de la NAF rév.2.

Les indices de prix à la production de l'industrie sont des indices mensuels (dont on calcule la moyenne annuelle) et disponibles avant chaque compte, pour les deux années considérées (N et N-1 du compte). Ces indices sont révisés entre le compte provisoire et le compte semi-définitif. Ensuite, ils ne sont pas révisés pour le compte définitif.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP (SAA)

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

On suppose ici que l'évolution de la consommation de ce produit correspond à celle du cidre, le poids des autres produits autoconsommés étant faible.

L'indice d'évolution de la production des pommes à cidre entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui ne prend pas en compte l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume. On considère que l'autoconsommation évolue comme cet indice qui reflète davantage la production totale de ce même produit.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPP Industrie

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

En l'absence d'indice de prix sur l'autoconsommation, on considère que l'évolution des prix est proche de celle de la production du même produit.

L'indice annuel des prix à la production est calculé à partir de la moyenne arithmétique des indices mensuels. L'indice d'évolution des prix à la production correspond au rapport entre l'indice annuel de l'année N et celui de l'année N-1

Cet indice est assimilé à l'indice d'évolution des prix.

4 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 107 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC11Z4 AUTRES BOISSONS FERMENTÉES NON DISTILLÉES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 11.04Z (Production d'autres boissons fermentées non distillées), code CPF 11.04.10.

La consommation des ménages comprend les vermouths et autres vins de raisin frais aromatisés et les apéritifs à base de vin.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcum)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcum) indiquant le montant des ventes des autres boissons fermentées non distillées (vermouths) de la production réalisées sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation) en valeur hors taxes (en milliers d'euros), relevant de la NAF 11.04Z, code 11.04.10

Les chiffres annuels sont disponibles dès la préparation du compte semi-définitif. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, cavistes, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires). On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

Les ventes annuelles sont estimées à partir des ventes des autres boissons fermentées non distillées (vermouths) en valeur hors taxes mensuelles (dont on fait la somme) auxquelles on ajoute les importations et on soustrait les exportations. L'indice d'évolution de cet agrégat entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 566 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC11Z5 BIÈRES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 11.05Z (Fabrication de bière), code CPF 11.05.10.

La consommation des ménages comprend les bières, gueuzes, panachés, bières sans alcool à l'exclusion des résidus de brasserie.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP production mensuelle en quantités) et douanes en quantité transmises par le SSP.

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP), fournit le montant des ventes de bières en hectolitres ainsi que les douanes en quantités

Les données sont utilisées pour la préparation du compte provisoire

2.3 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête annuelle Prodcum)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcum) indiquant le montant des ventes des autres boissons fermentées non distillées (vermouths) de la production réalisées sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation) en valeur hors taxes (en milliers d'euros), relevant de la NAF 11.04Z, code 11.04.10

Les chiffres annuels sont disponibles dès la préparation du compte semi-définitif. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.4 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.5 Source Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) transmet le montant des droits de consommation (ou droits d'accise sur les alcools) exprimés en euros par degré par hectolitre ainsi que les recettes fiscales en milliers d'euros. Les données annuelles concernent les bières.

Les chiffres sont disponibles en février N+1 dès la préparation du compte provisoire. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.6 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif. En général, les évolutions en volume associant à la fois l'évolution des quantités et de la qualité sont privilégiées aux indices de quantité.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des

achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, cavistes, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source SSP production et Douanes en quantité

Cette méthode est utilisée pour le compte provisoire

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois pour les quantités, en ne gardant que les produits vendus sur le territoire français. Pour cela, on soustrait les exportations à la production et on ajoute les importations issues de la source Douanes en quantité transmise par le SSP.

L'agrégat issu de cette méthode ne reflète pas totalement le champ de la consommation des ménages car il intègre les consommations intermédiaires des entreprises. On suppose que la consommation des ménages évolue en quantité au même rythme que les consommations intermédiaires.

L'indice d'évolution des quantités est calculé pour les ventes de bières puis on ajoute le solde du commerce extérieur.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité des différents produits, ni l'évolution de la structure des produits consommés, est assimilé à un indice de volume.

3.3 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires). On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

Les ventes annuelles sont estimées à partir des ventes en eaux minérales et eaux de source en valeur hors taxes mensuelles (dont on fait la somme) auxquelles on ajoute les importations et on soustrait les exportations. L'indice d'évolution de cet agrégat entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.4 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source DGDDI

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires). On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

La consommation de bières en alcool pur sur le territoire français est calculée en divisant les recettes fiscales par les droits de consommation suivant leur teneur en alcool.

L'indice d'évolution de cette consommation entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de quantité obtenu, qui n'intègre pas l'évolution de la qualité, est assimilé à un indice de volume.

3.5 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 3 418 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC11Z7A EAUX DE TABLE

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 11.07A (Industrie des eaux de table), code CPF 11.07.11.

La consommation des ménages comprend les eaux de source et eaux minérales, naturelles ou non, gazeuses ou plates, non sucrées ni aromatisées, conditionnées pour la consommation.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcum)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcum) indiquant le montant des ventes des eaux minérales et des eaux de source de la production réalisées sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation) en valeur hors taxes (en milliers d'euros).

Les chiffres annuels sont disponibles dès la préparation du compte semi-définitif. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats au sein des circuits traditionnels (épiceries, etc.).

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires). On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

Les ventes annuelles sont estimées à partir des ventes en eaux minérales et eaux de source en valeur hors taxes mensuelles (dont on fait la somme) auxquelles on ajoute les importations et on soustrait les exportations. L'indice d'évolution de cet agrégat entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 2 662 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

HC11Z7B BOISSONS NON ALCOOLISÉES DIVERSES

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 au 11.07B (Production de boissons rafraîchissantes), code CPF 11.07.19.

La consommation des ménages comprend les autres boissons non alcoolisées, les boissons rafraîchissantes sans alcool à base d'eau, limonades, boissons et concentrés aux extraits de plantes (colas, tonics, thés), boissons aux fruits gazéifiées ou non, les sodas, les sirops de fruits, les apéritifs sans alcool. Elle comprend aussi les laits aromatisés.

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source Panéliste AC Nielsen

Le panéliste AC Nielsen fournit des montants annuels de consommation en valeur, toutes taxes comprises, selon une nomenclature très fine de produits, sur le champ des moyennes et grandes surfaces, et également à partir du compte 2015, des magasins de proximité et des « drive ».

Le fichier portant sur la consommation de l'année N est transmis deux fois par an, en février N+1, dès la préparation du compte provisoire, et, à partir du compte 2015, en octobre N+1 pour les comptes semi-définitif et définitif. Les chiffres ne sont pas révisés au compte définitif.

2.2 Source Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP enquête Prodcum)

Le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP) transmet les données issues de l'enquête Production commercialisée (Prodcum) indiquant le montant des ventes des boissons non alcoolisées diverses de la production réalisées sur le territoire national (métropole et DOM) (y compris ventes à l'exportation) en valeur hors taxes (en milliers d'euros).

Les chiffres annuels sont disponibles dès la préparation du compte semi-définitif. Ils ne sont pas révisés ensuite.

2.3 Source Douanes en valeur

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) fournit, à partir de la base de données BeaXnet qui contient les montants de référence du commerce extérieur de la France élaborés et publiés par les Douanes, les chiffres annuels des importations et des exportations en valeur pour des produits déclinés selon la nomenclature combinée européenne à huit chiffres (NC8).

Les chiffres sont disponibles avant l'élaboration de chaque compte, pour deux années consécutives (année du compte et année précédente actualisée). Ils sont révisés pour les comptes semi-définitif et définitif.

2.4 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

La date de réception des chiffres, les champs étudiés sur les différentes variables et la qualité des données obligent à établir plusieurs indicateurs, puis à en faire la synthèse. Les méthodes employées sont décrites selon la disponibilité des indicateurs pour l'élaboration des comptes provisoire, semi-définitif et définitif.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir de la source AC Nielsen

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Le panéliste AC Nielsen interrogeant des distributeurs, les ventes mesurées intègrent en théorie à la fois la consommation des ménages et les achats réalisés par les entreprises auprès des distributeurs. Toutefois, compte-tenu de la nature du produit, la part de ces derniers est très faible et l'évolution de ces achats a peu d'effet sur l'évolution globale mesurée. Par ailleurs, l'indicateur ne prend pas en compte l'évolution des achats réalisés au sein des circuits traditionnels (marchés, foires, épiceries, etc.) ou directement auprès des producteurs.

La consommation annuelle en milliers d'euros est calculée en totalisant la consommation des produits suivis pour ce poste. L'indice d'évolution en valeur entre les années N-1 et N est ensuite calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix.

3.2 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SSP (enquête Prodcum) et du solde du commerce extérieur en valeur

Cette méthode est utilisée pour les comptes semi-définitif et définitif.

Cette méthode essaie de reconstituer un équilibre ressources-emplois. L'indicateur qui en est issu ne couvre pas exactement le champ de la consommation des ménages car il intègre les achats réalisés par les entreprises (soit les consommations intermédiaires). On suppose que consommation des ménages et consommations intermédiaires évoluent de concert.

Les ventes annuelles sont estimées à partir des ventes en boissons non alcoolisées diverses en valeur hors taxes auxquelles on ajoute les importations et on soustrait les exportations. L'indice d'évolution de cet agrégat entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice d'évolution des prix corrigé du rapport entre le taux de TVA de l'année N-1 et celui de l'année N. En effet, l'indicateur de valeur est hors taxes (HT) et l'indicateur de prix est toutes taxes comprises (TTC).

Si le taux de TVA n'a pas évolué entre l'année N-1 et l'année N, le rapport de taux de TVA est égal à 1.

3.3 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir de la source IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix est calculé en faisant le rapport entre l'indice annuel de l'année N et l'indice annuel de l'année N-1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 4 313 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014.

Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

12 - LA CONSOMMATION EN PRODUITS DU TABAC

HC12Z0 TABAC

1 - Définition

Ce poste correspond dans la NAF rév.2 à une partie du 12.00Z (Fabrication de produits à base de tabac), codes CPF 12.00.11 et 12.00.19.

La consommation des ménages comprend les produits à base de tabac (à l'exclusion des déchets), cigares, cigarillos et cigarettes contenant du tabac ou des succédanés, cigares inachevés, tabac à fumer (pipe, cigarette). Elle ne comprend pas les cigarettes électroniques (classées en HC27B3G) et leurs recharges (classées en HC20C3E).

Ce poste appartient à la consommation commercialisable.

2 - Sources utilisées en campagne courante

2.1 Source SEITA Imperial Tobacco France via LOGISTA

Le groupe SEITA Imperial Tobacco France communique chaque mois les ventes en quantité et en valeur toutes taxes comprises pour l'ensemble des produits fabriqués.

Les données sont disponibles dès le compte provisoire (en février N+1) et ne sont pas modifiées pour les autres comptes. Elles sont transmises sur notre demande par les comptes trimestriels.

2.2 Source Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

La DGDDI fournit la quantité saisie de cigarettes de contrebande en tonnes, ainsi que le montant valorisé hors taxes de la quantité saisie de cigarettes.

Les données annuelles sont disponibles en janvier N+1 au moment du compte provisoire. Elles peuvent être révisées pour les autres comptes semi-définitif et définitif.

2.3 Source Indices de prix à la consommation (IPC)

La division « Prix à la consommation » de l'Insee (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) fournit les indices de prix à la consommation (IPC).

Les indices de prix utilisés pour la consommation des ménages dans les comptes nationaux sont issus de regroupement spécifique de postes et de variétés de l'IPC.

Les chiffres sont disponibles avant chaque compte provisoire, au mois de février N+1. Ils ne sont pas révisés ensuite.

3 - Méthodes

La section « Consommation des ménages » de la division « Synthèses des biens et services » détermine les évolutions annuelles en volume de la consommation des ménages par synthèse des différents indicateurs d'évolution pour le suivi en année courante.

3.1 Méthode de calcul de l'indice de volume à partir des sources SEITA Imperial Tobacco France, DGDDI et IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

Les ventes annuelles de tabac fournies par la SEITA Imperial Tobacco France mesurent la consommation licite de tabac. La consommation issue de la contrebande de tabac doit être ajoutée pour déterminer la consommation totale des ménages. L'évolution de la quantité totale de tabac illégalement importé et consommé en France est estimée à partir d'une régression entre la quantité de tabac saisi et la composante « tabac » de l'IPC : l'évolution des quantités de tabac saisi par les douanes ne peut être directement utilisée pour mesurer l'évolution de la contrebande car elle reflète également les changements dans la politique de lutte contre la contrebande ; en revanche, puisque la contrebande a pour but d'éviter de verser les taxes grevant le tabac vendu par les détaillants autorisés, on peut supposer que la contrebande évolue en fonction des taxes et du prix du tabac. En utilisant l'élasticité moyenne des quantités de tabac saisi au prix officiel des cigarettes, on peut en déduire une estimation de l'évolution de la contrebande. Les quantités de tabac de contrebande sont ensuite valorisées par leur prix moyen, revalorisé chaque année par l'indice des prix à la consommation du tabac.

En l'absence de suivi statistique des prix de vente sur le marché illicite du tabac, on suppose en effet qu'ils tendent à suivre les taux de hausse des prix TTC des produits homologués qui sont vendus dans les bureaux de tabac.

Les consommations licites et illicites de tabac sont ensuite sommées. L'indice d'évolution entre les années N-1 et N est calculé.

L'indice de volume est calculé en divisant cet indice de valeur par l'indice des prix à la consommation.

3.2 Méthode de calcul de l'indice d'évolution des prix à partir des sources SEITA Imperial Tobacco France, DGDDI et IPC

Cette méthode est utilisée dès le compte provisoire et sert aussi pour les comptes semi-définitif et définitif.

L'indice d'évolution des prix entre l'année N et l'année N-1 est calculé en faisant le rapport entre la valeur de la consommation y compris contrebande de l'année N et son volume de l'année N. La méthode de détermination de la valeur et du volume est décrit dans le paragraphe 3.1.

4 - Particularités

Le produit appartenant à la consommation commercialisable, l'évolution en valeur proposée par la section « Consommation des ménages » est comparée à l'évolution des ventes des entreprises spécialisées dans le commerce de détail, déterminée par la division « Commerce » de l'Insee (Direction des Statistiques d'Entreprises). Cette confrontation peut donner lieu à une modification de l'évolution retenue initialement.

5 - Fixation du niveau de base

Ce produit n'a pas fait l'objet de modification lors du passage à la base 2014. Ainsi le niveau de la base 2010 pour l'année 2014 a été repris en base 2014. Elle s'élève à 20 154 millions d'euros toutes taxes comprises en 2014. Ce poste n'a aucune dépense individualisable des administrations publiques (APU) ni des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).